

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») du Groupe SNC-Lavalin inc. et toute l'information contenue dans le présent rapport financier sont la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il était possible d'appliquer différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances.

Les principales méthodes comptables retenues sont indiquées à la note 2 afférente aux états financiers. Les états financiers contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport financier et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont supervisé une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012 était efficace pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables applicables.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière, et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant afin de discuter des contrôles et procédures de communication de l'information, du contrôle interne à l'égard de l'information financière, des systèmes de gestion de l'information, des méthodes comptables et des questions d'audit et de présentation de l'information financière, afin de s'assurer que chaque intervenant remplit correctement ses fonctions, et d'examiner les états financiers, le rapport de gestion et le rapport de l'auditeur indépendant. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration lorsqu'il approuve la publication des états financiers à l'intention des actionnaires. De plus, le comité d'audit étudie, afin de les soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la nomination de l'auditeur indépendant ou le renouvellement de son mandat. Il examine et approuve en outre les conditions associées au mandat de l'auditeur indépendant, ainsi que les tarifs, la portée et le calendrier de ses prestations.

Les états financiers ont été audités, au nom des actionnaires, par l'auditeur indépendant Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. L'auditeur indépendant a librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'il peut rencontrer en présence, ou non, de la direction.

LE PRÉSIDENT ET
CHEF DE LA DIRECTION

LE VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR, INVESTISSEMENTS
DANS DES CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURES
ET CHEF DES AFFAIRES FINANCIÈRES



ROBERT G. CARD



GILLES LARAMÉE

LE 8 MARS 2013
MONTRÉAL, CANADA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des actionnaires du Groupe SNC-Lavalin inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe SNC-Lavalin inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

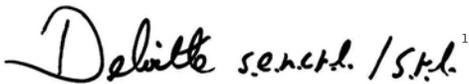
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe SNC-Lavalin inc. au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).



LE 8 MARS 2013
MONTRÉAL, CANADA

(1) CPA auditeurs, CA, permis de comptabilité publique n° A114871

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EN MILLIERS \$ CA)	NOTE	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1 174 900 \$	1 231 049 \$
Liquidités soumises à restrictions	7	32 815	39 354
Créances clients	8	1 175 152	1 155 544
Contrats en cours		764 563	557 220
Autres actifs financiers courants	9	428 820	396 552
Autres actifs courants	10	217 819	166 563
Total des actifs courants		3 794 069	3 546 282
Immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI	5, 11	3 469 990	2 637 735
Provenant des autres activités	11	193 097	159 883
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5	373 445	350 246
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	5	338 963	293 241
Goodwill	12	635 775	639 471
Actif d'impôt sur le résultat différé	26	177 581	161 364
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		258 924	239 113
Actifs financiers non courants	13	120 212	173 145
Autres actifs non courants	14	248 864	153 521
Total de l'actif		9 610 920 \$	8 354 001 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs		1 649 776 \$	1 520 395 \$
Acomptes reçus sur contrats		346 780	316 714
Produits différés		972 820	907 118
Autres passifs financiers courants	15	302 309	291 031
Autres passifs courants	16	158 689	151 689
Avance liée à un arrangement de financement de contrat	27D	43 273	-
Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme :			
Sans recours provenant des ICI	5, 17	484 575	327 381
Total des passifs courants		3 958 222	3 514 328
Dette à long terme :			
Avec recours	17	348 545	348 369
Sans recours provenant des ICI	5, 17	2 000 696	1 561 377
Autres passifs financiers non courants	18	85 619	130 744
Provisions	19	323 391	224 834
Autres passifs non courants	20	593 429	486 217
Passif d'impôt sur le résultat différé	26	222 582	201 416
Total du passif		7 532 484	6 467 285
Capitaux propres			
Capital social	21	463 740	455 682
Résultats non distribués		1 714 379	1 543 199
Autres composantes des capitaux propres	22	(102 686)	(115 813)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		2 075 433	1 883 068
Participations ne donnant pas le contrôle		3 003	3 648
Total des capitaux propres		2 078 436	1 886 716
Total du passif et des capitaux propres		9 610 920 \$	8 354 001 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé, au nom du conseil d'administration, par :



ROBERT G. CARD
ADMINISTRATEUR



IAN A. BOURNE
ADMINISTRATEUR

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS \$ CA, SAUF LE NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES)	2012						
	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL		RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 22)	TOTAL		
ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT						
Solde au début de l'exercice	151 034	455 682 \$	1 543 199 \$	(115 813) \$	1 883 068 \$	3 648 \$	1 886 716 \$
Résultat net	-	-	309 115	-	309 115	415	309 530
Autres éléments du résultat global	-	-	(9 321)	13 127	3 806	-	3 806
Total du résultat global	-	-	299 794	13 127	312 921	415	313 336
Dividendes déclarés (NOTE 21F)	-	-	(132 925)	-	(132 925)	-	(132 925)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(648)	(648)
Rémunération provenant des options sur actions (NOTE 21B)	-	-	12 313	-	12 313	-	12 313
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (NOTE 21B)	210	8 597	(1 667)	-	6 930	-	6 930
Actions rachetées et annulées (NOTE 21D)	(175)	(539)	(6 335)	-	(6 874)	-	(6 874)
Cession d'une filiale	-	-	-	-	-	(412)	(412)
Solde à la fin de l'exercice	151 069	463 740 \$	1 714 379 \$	(102 686) \$	2 075 433 \$	3 003 \$	2 078 436 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS \$ CA, SAUF LE NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES)	2011						
	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL		RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 22)	TOTAL		
ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT						
Solde au début de l'exercice	151 034	424 935 \$	1 459 323 \$	(67 480) \$	1 816 778 \$	102 654 \$	1 919 432 \$
Résultat net	-	-	378 800	-	378 800	8 542	387 342
Autres éléments du résultat global	-	-	(11 747)	(45 565)	(57 312)	702	(56 610)
Total du résultat global	-	-	367 053	(45 565)	321 488	9 244	330 732
Dividendes déclarés (NOTE 21F)	-	-	(126 750)	-	(126 750)	-	(126 750)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(827)	(827)
Rémunération provenant des options sur actions (NOTE 21B)	-	-	15 411	-	15 411	-	15 411
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (NOTE 21B)	820	33 219	(6 283)	-	26 936	-	26 936
Actions rachetées et annulées (NOTE 21D)	(820)	(2 472)	(41 799)	-	(44 271)	-	(44 271)
Acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink (NOTE 5A)	-	-	(124 353)	(2 768)	(127 121)	(110 813)	(237 934)
Acquisition d'autres participations ne donnant pas le contrôle	-	-	597	-	597	(1 226)	(629)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	4 616	4 616
Solde à la fin de l'exercice	151 034	455 682 \$	1 543 199 \$	(115 813) \$	1 883 068 \$	3 648 \$	1 886 716 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTATEXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS \$ CA,
SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)

	NOTE	2012	2011
Produits par activité :			
Services		3 174 934 \$	2 437 778 \$
Ensembles		3 020 400	2 871 530
O&M		1 330 501	1 399 197
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode du coût		450 672	398 539
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		114 453	102 827
		8 090 960	7 209 871
Coûts directs des activités		6 735 975	5 957 735
Marge brute		1 354 985	1 252 136
Frais de vente, généraux et administratifs	24	851 217	654 691
Charges financières nettes	23	126 162	115 211
Résultat avant impôt sur le résultat		377 606	482 234
Charge d'impôt sur le résultat, montant net	26	68 076	94 892
Résultat net		309 530 \$	387 342 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :			
Actionnaires de SNC-Lavalin		309 115 \$	378 800 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		415	8 542
Résultat net		309 530 \$	387 342 \$
Résultat par action (en \$)			
De base		2,05 \$	2,51 \$
Dilué		2,04 \$	2,49 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)			
De base	21E	151 058	150 897
Dilué		151 304	151 940

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBALEXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS \$ CA)

	2012		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net	309 115 \$	415 \$	309 530 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (NOTE 22)	(14 947)	–	(14 947)
Actifs financiers disponibles à la vente (NOTE 22)	1 194	–	1 194
Couvertures de flux de trésorerie (NOTE 22)	32 257	–	32 257
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (NOTE 22)	(12 298)	–	(12 298)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (NOTE 22)	3 803	–	3 803
Charge d'impôt liée aux autres éléments du résultat global (NOTE 22)	(6 203)	–	(6 203)
Total des autres éléments du résultat global	3 806	–	3 806
Total du résultat global	312 921 \$	415 \$	313 336 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS \$ CA)

	2011		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net	378 800 \$	8 542 \$	387 342 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (NOTE 22)	(11 951)	39	(11 912)
Actifs financiers disponibles à la vente (NOTE 22)	212	–	212
Couvertures de flux de trésorerie (NOTE 22)	(11 859)	663	(11 196)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (NOTE 22)	(16 033)	–	(16 033)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (NOTE 22)	(42 863)	–	(42 863)
Économie d'impôt liée aux autres éléments du résultat global (NOTE 22)	25 182	–	25 182
Total des autres éléments du résultat global	(57 312)	702	(56 610)
Total du résultat global	321 488 \$	9 244 \$	330 732 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS \$ CA)	NOTE	2012	2011
Activités opérationnelles			
Résultat net		309 530 \$	387 342 \$
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants :			
Provenant des ICI		99 205	93 099
Provenant des autres activités		61 571	45 378
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net	26	68 076	94 892
Impôt sur le résultat payé		(19 134)	(14 145)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	23	126 162	115 211
Intérêts payés :			
Provenant des ICI		(112 090)	(91 072)
Provenant des autres activités		(22 484)	(21 507)
Charge comptabilisée à l'égard des options sur actions	21B	12 313	15 411
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	21C	10 022	8 938
Bénéfice provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		(114 453)	(102 827)
Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		112 427	89 372
Autres		68 368	(42 178)
		599 513	577 914
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	25	(95 207)	341 755
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		504 306	919 669
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI		(849 205)	(545 781)
Provenant des autres activités		(96 166)	(67 224)
Paiements au titre des ICI	5C	(64 055)	(101 138)
Recouvrement des ICI		–	16 055
Acquisition d'entreprises	6	(17 825)	(140 399)
Paiements au titre de participations dans une entité contrôlée conjointement	6E	(40 255)	–
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(28 344)	(83 735)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		22 719	68 255
Autres		10 183	(9 670)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(1 062 948)	(863 637)
Activités de financement			
Remboursement de la dette sans recours provenant des ICI		(203 612)	(7 683)
Acquisition de la débenture d'une filiale lors de la transaction liée à AltaLink	5A	–	(50 000)
Augmentation de la dette sans recours provenant des ICI		802 907	374 792
Avance liée à un arrangement de financement de contrat	27D	43 273	–
Produit de l'exercice d'options sur actions		6 930	26 936
Rachat d'actions	21D	(6 874)	(44 271)
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	21F	(132 925)	(126 750)
Acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink ⁽¹⁾	5A	–	(228 816)
Autres		(4 597)	(976)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		505 102	(56 768)
Diminution liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(2 609)	(3 300)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(56 149)	(4 036)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 231 049	1 235 085
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		1 174 900 \$	1 231 049 \$

(1) L'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink est classée dans les flux de trésorerie affectés aux **activités de financement** conformément aux IFRS, selon les lignes directrices applicables aux acquisitions des participations ne donnant pas le contrôle et, par conséquent, n'est pas incluse dans les **activités d'investissement**.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE	PAGE
1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	82
2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	82
3 JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS	94
4 INFORMATIONS SECTORIELLES	97
5 INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)	100
6 ACQUISITION D'ENTREPRISES ET FORMATION D'UNE NOUVELLE COENTREPRISE	108
7 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, ET LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS	110
8 CRÉANCES CLIENTS	110
9 AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	111
10 AUTRES ACTIFS COURANTS	111
11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	111
12 GOODWILL	113
13 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	113
14 AUTRES ACTIFS NON COURANTS	114
15 AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	114
16 AUTRES PASSIFS COURANTS	114
17 DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	115
18 AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	116
19 PROVISIONS	116
20 AUTRES PASSIFS NON COURANTS	117
21 CAPITAL SOCIAL	117
22 AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	122
23 CHARGES FINANCIÈRES NETTES	124
24 FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS	124
25 VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE	125
26 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	125
27 INSTRUMENTS FINANCIERS	128
28 GESTION DU CAPITAL	133
29 RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	134
30 PASSIFS ÉVENTUELS	136
31 CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	138
32 RÉMUNÉRATION	138
33 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	139
34 FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES	140

NOTE 1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de l'exploitation et entretien par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 40 autres pays, et travaille actuellement sur des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités.

La Société présente ses produits selon les **4 catégories d'activité** suivantes :

- > **Services** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projets et de la construction, et de mise en service.

Les produits de la catégorie Services proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré.

- > **Ensembles** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin est responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services mentionnée ci-dessus, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction.

Les produits de la catégorie Ensembles proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire.

- > **Opérations et maintenance (« O&M »)** : consiste à fournir des solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazières, des camps militaires et des baraquements de chantier.

Les produits de la catégorie O&M proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes et de contrats à prix forfaitaire.

- > **Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)** : regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Dans ces états financiers consolidés audités (les « états financiers »), les activités Services, Ensembles et O&M sont désignées collectivement comme « provenant des autres activités » ou « excluant les ICI », afin de les distinguer des activités de la catégorie ICI.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont établis conformément aux **Normes internationales d'information financière** (les « IFRS »), publiées et en vigueur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, ou publiées et adoptées de manière anticipée, et sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Les méthodes comptables IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de i) certains instruments financiers, instruments financiers dérivés et passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, qui sont évalués à la juste valeur, et du ii) passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

Le 8 mars 2013, le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers de la Société.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**B) NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE**

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace les directives de consolidation de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et le SIC-12, *Consolidation — Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.
- > L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement — Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement.
- > L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- > L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.
- > L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées par suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- > Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.
- > Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, (« IAS 19 ») afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor » ayant pour effet de différer la comptabilisation des gains et des pertes, afin d'éliminer le concept de rendement attendu des actifs, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.
- > L'International Accounting Standards Board a aussi publié une série de modifications aux IFRS comme suit :
 - Modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), relatives à l'application répétée de l'IFRS 1 et aux coûts d'emprunt.
 - Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, relatives à la clarification des exigences en matière d'information comparative.
 - Modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, relatives au classement du matériel d'entretien.
 - Modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, relatives à l'effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.
 - Modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, relatives à l'information financière intermédiaire et informations sectorielles sur le total des actifs et le total des passifs.

Les modifications à l'IAS 19 devraient se traduire par une augmentation (diminution) de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies constatée au compte de résultat et par une diminution (augmentation) équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global provenant de régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société. L'adoption de ces modifications aurait résulté en une diminution du résultat net de 3,2 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (2011 : 1,4 million \$) et en une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société aux 31 décembre 2012 et 2011. Ce changement se rapporte principalement à l'élimination du rendement attendu des actifs des régimes, qui sera remplacé par un taux d'actualisation appliqué au passif net au titre des prestations constituées en vertu de l'IAS 19 modifié.

La Société évalue actuellement l'incidence sur ses états financiers de l'adoption des autres normes et modifications énumérées ci-dessus.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**C) PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consistent en la consolidation intégrale des comptes du Groupe SNC-Lavalin inc. et de ses filiales.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin sur lesquels un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable est exercé sont comptabilisés comme suit :

TYPE D'INTÉRÊT	TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Filiale	Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale
Entité contrôlée conjointement	Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Activité contrôlée conjointement	Contrôle conjoint	Selon la quote-part de SNC-Lavalin
Entreprise associée	Influence notable	Méthode de la mise en équivalence

Une filiale qui n'est pas détenue en totalité par SNC-Lavalin donne lieu à des participations ne donnant pas le contrôle qui sont présentées séparément dans l'état consolidé de la situation financière, alors que la portion du résultat net et du résultat global attribuable à de telles participations ne donnant pas le contrôle sont également présentées séparément dans le compte consolidé de résultat et l'état consolidé du résultat global, respectivement.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales, des coentreprises et des entreprises associées afin d'aligner leurs méthodes comptables sur celles qu'utilise la Société.

ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition est évaluée comme le total des justes valeurs (à la date d'acquisition) des actifs cédés, des passifs engagés ou repris et des instruments de capitaux propres émis par la Société, le cas échéant, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les justes valeurs provisoires attribuées à une date de clôture sont déterminées de façon définitive dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Les frais connexes aux acquisitions d'entreprises sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés et que les services sont reçus.

Les résultats des entreprises acquises sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle commence à être exercé.

D) CONVERSION DES DEVISES ÉTRANGÈRES**MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION**

Les états financiers individuels de chacune des entités au sein de la Société sont préparés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa monnaie fonctionnelle). Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chacune des entités au sein de la Société sont exprimés en dollars canadiens (« CAD »), qui constituent la monnaie de présentation de la Société pour ses états financiers consolidés.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**TRANSACTIONS ET SOLDES EN MONNAIE ÉTRANGÈRE**

Dans le cadre de la préparation des états financiers, un établissement canadien ou à l'étranger, applique la procédure suivante pour les transactions et les soldes libellés dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle : 1) les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à la date de clôture; 2) les éléments non monétaires sont convertis au taux historique s'ils sont mesurés au coût ou au taux à la date d'évaluation s'ils sont mesurés à la juste valeur; et 3) les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen de la période. Les gains ou les pertes pouvant découler de la conversion sont constatés au résultat net et, si la comptabilité de couverture est appliquée, les pertes ou les gains inverses découlant des éléments couverts sont aussi constatés au résultat net.

L'application de la procédure décrite ci-dessus fait en sorte que les états financiers des établissements canadiens et étrangers sont présentés dans leur monnaie fonctionnelle.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés en dollars canadiens, les actifs et les passifs des établissements à l'étranger de la Société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont exprimés en dollars canadiens au moyen du cours du change en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière, alors que les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen pour la période. Les écarts de change survenant à la consolidation, le cas échéant, sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés des capitaux propres au résultat net dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle, ou dans le cas d'une dépréciation de l'investissement net.

Le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme un actif ou un passif de l'établissement à l'étranger et convertis au cours de clôture.

E) COMPTABILISATION DES PRODUITS**PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS DES CATÉGORIES SERVICES, ENSEMBLES ET OPÉRATIONS ET MAINTENANCE**

Les produits provenant des activités des catégories **Services, Ensembles et Opérations et maintenance** sont constatés selon la nature du contrat, dont les principales formes sont définies ci-dessous :

- > **Services et Ensembles** : Les produits des **contrats à prix coûtant majoré** sont constatés lorsque les coûts sont engagés et comprennent les honoraires gagnés pour la prestation des services. Les produits des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés en fonction du degré d'avancement de l'activité sur la durée du contrat, ce qui consiste à comptabiliser les produits d'un contrat donné proportionnellement au degré d'avancement des travaux à un moment donné. Le degré d'avancement des travaux est obtenu en divisant les coûts cumulatifs engagés à la date de clôture par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat.
- > **Opérations et maintenance** : Les produits de la tranche à honoraires fixes des **contrats à prix coûtant avec honoraires fixes** sont constatés de façon linéaire sur la durée du contrat, alors que les produits de la tranche à prix coûtant sont constatés lorsque les coûts sont engagés. Les produits tirés des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés en fonction du degré d'avancement des activités prévues au contrat, qui consiste à diviser les coûts cumulatifs engagés à la date de clôture par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat. Cette évaluation de l'avancement est alors appliquée aux produits connexes prévus, ce qui donne lieu à la comptabilisation des produits proportionnellement au degré d'avancement à un moment donné.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Pour les contrats à prix forfaitaire de toutes les activités décrites ci-dessus, l'effet cumulatif de la modification des coûts prévus et des produits prévus pour achever le contrat est constaté dans la période au cours de laquelle les modifications sont identifiées. Si le total des coûts prévus excède le total des produits prévus pour un contrat, la perte est entièrement constatée dans la période au cours de laquelle elle devient connue. SNC-Lavalin est partie à plusieurs contrats se situant à diverses étapes d'avancement. Il est nécessaire de procéder à des estimations pour déterminer les coûts et les produits prévus de façon appropriée. Les produits prévus provenant de contrats peuvent inclure les produits éventuels découlant de réclamations et d'avis de modification non approuvés, lorsque le montant de ces produits supplémentaires peut être estimé de façon fiable et que leur recouvrement est considéré comme probable. Ces produits additionnels se limitent aux coûts liés aux réclamations ou aux avis de modification n'ayant pas été approuvés. Les produits tirés des primes de rendement sont constatés lorsque des indicateurs précis sont atteints et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dans tous les cas, la valeur des activités de construction et des matériaux et équipements achetés par SNC-Lavalin, lorsqu'elle agit à titre de mandataire de l'approvisionnement pour un client, n'est pas comptabilisée dans les produits.

PRODUITS PROVENANT DES ICI

Les produits provenant des ICI englobent ce qui suit :

MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS SES ICI	PRODUITS INCLUS DANS LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation intégrale	Produits constatés et présentés par les ICI
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net des ICI ou des dividendes provenant de ses ICI dont la valeur comptable est de néant
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant des ICI

ARRANGEMENTS CONTRACTUELS DE CATÉGORIES DE PRODUITS MULTIPLES

SNC-Lavalin peut conclure des arrangements contractuels avec un client aux termes desquels, dans le cadre d'un même projet, elle s'engage à exercer des activités dans plusieurs des catégories suivantes : Services ou Ensembles, et/ou Opérations et maintenance, et/ou ICI. Lors de la conclusion de tels arrangements, la Société alloue la contrepartie reçue ou à recevoir sur la base des justes valeurs relatives des services offerts lorsque les montants sont identifiables séparément. Par conséquent, lors de tels arrangements sur un même projet, la valeur de chaque catégorie de produits est fondée sur la juste valeur de chaque activité correspondante et constatée selon sa méthode respective de comptabilisation des produits, telle qu'elle est décrite ci-dessus.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**F) INSTRUMENTS FINANCIERS****ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier ou à un passif financier. À moins qu'elle ne soit expressément traitée dans une autre méthode comptable, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers est fondée sur leur classement qui, est l'un des suivants pour SNC-Lavalin :

CATÉGORIE	APPLICABLE À	ÉVALUATION INITIALE	ÉVALUATION ULTÉRIEURE	COMPTABILISATION DES PRODUITS/CHARGES ET DES GAINS/PERTES PROVENANT DE LA RÉÉVALUATION, LE CAS ÉCHÉANT
Détenus à des fins de transaction	Actifs financiers et passifs financiers	Juste valeur	Juste valeur	Tous comptabilisés en résultat net
Disponibles à la vente	Actifs financiers	Juste valeur, y compris les coûts de transaction	La juste valeur, basée sur le cours acheteur coté sur un marché actif pour des titres cotés. Lorsqu'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen des techniques d'évaluation. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les actifs sont comptabilisés au coût.	Les produits de placement, y compris les intérêts, les dividendes et les distributions, sont comptabilisés en résultat net. Les gains ou pertes provenant de la réévaluation sont constatés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession des actifs ou la constatation d'une perte de valeur, date à laquelle les gains ou pertes sont constatés en résultat net.
Prêts et créances	Actifs financiers	Juste valeur, y compris les coûts de transaction	Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Tous comptabilisés en résultat net
Autres passifs financiers	Passifs financiers	Juste valeur, y compris les coûts de transaction	Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Tous comptabilisés en résultat net

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit : i) des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change sur des projets, et ii) des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement. SNC-Lavalin documente de façon officielle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion du risque et sa stratégie qui sous-tendent l'utilisation de telles transactions de couverture, et elle évalue régulièrement l'efficacité de ces couvertures. À ce titre, tous les instruments financiers dérivés décrits ci-dessus répondent aux conditions de la comptabilité de couverture; ils sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie et sont évalués à la juste valeur. La Société n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins spéculatives.

Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont évalués à leur juste valeur, déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables, en tenant compte de la qualité de crédit de ces instruments. La partie efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée dans les autres composantes des capitaux propres, alors que la partie inefficace de cette variation, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net. Les gains ou les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie inclus dans les autres composantes des capitaux propres sont reclassés dans le résultat net et contrebalancent les pertes ou les gains constatés relativement aux éléments couverts sous-jacents.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**PERTE DE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS**

Les actifs financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction et ceux disponibles à la vente évalués à la juste valeur, sont évalués pour déterminer s'il existe des indices d'une perte de valeur à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont considérés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe des indications objectives que les flux de trésorerie futurs estimés du placement ont été touchés par suite d'un ou plusieurs événements qui ont eu lieu après la constatation initiale de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur constatée correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif lors de la constatation initiale de l'actif financier sous-jacent. La valeur comptable de l'actif est réduite, et la perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est considéré avoir subi une perte de valeur, les gains ou pertes cumulatifs comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures en résultat net n'est pas reprise par le biais du résultat net. Toute augmentation de la juste valeur subséquente à une perte de valeur est constatée dans les autres éléments du résultat global.

G) ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES EN VERTU DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 12

L'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »), fournit des indications sur la comptabilisation de certaines ententes de partenariat public-privé admissibles aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

- > contrôle ou réglemente les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- > contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

Aux termes de ces accords, le concessionnaire comptabilise les actifs liés à l'infrastructure en appliquant un des modèles suivants en fonction de l'allocation du risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure entre le concédant et le concessionnaire :

MODÈLE COMPTABLE	RISQUE DE DEMANDE
Modèle de l'actif financier	Le concessionnaire n'assume pas le risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure (c.-à-d., il a un droit inconditionnel à recevoir les paiements indépendamment de l'utilisation de l'infrastructure, sous réserve de la disponibilité).
Modèle de l'immobilisation incorporelle	Le concessionnaire assume le risque de demande (c.-à-d., il a le droit de facturer l'utilisation de l'infrastructure).
Modèle mixte	Le concessionnaire partage le risque de demande avec le concédant (c.-à-d., le concédant rémunère le concessionnaire pour ses services en partie au moyen d'un actif financier et en partie par l'octroi d'un droit de facturer les utilisateurs de l'infrastructure).

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les produits provenant des accords de concession de services comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12 sont constatés comme suit :

ACTIVITÉS FOURNIES PAR LE CONCESSIONNAIRE	CONSTATATION DES PRODUITS	CLASSIFICATION DES PRODUITS AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Construction ou amélioration (quand un accord de concession de services implique la construction ou la modernisation de l'infrastructure destinée au secteur public)	Les produits liés aux activités de construction ou de modernisation dans le cadre d'un accord de concession de services sont constatés en fonction du degré d'avancement des travaux effectués, conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout contrat de construction (se reporter à la note 2E).	La Société classe ces produits dans les activités de la catégorie « Ensembles » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet d'IAC. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet d'IAC, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ».
Opérations et maintenance (ces activités peuvent inclure la maintenance de l'infrastructure et autres activités fournies directement au concédant ou aux utilisateurs)	Les produits liés aux activités d'exploitation et d'entretien sont constatés dans la période où les services sont rendus conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout contrat d'exploitation ou d'entretien (se reporter à la note 2E).	La Société classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet d'exploitation et d'entretien. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet d'exploitation et d'entretien, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ».
Remise en état (quand un accord de concession de services oblige le concessionnaire à maintenir l'infrastructure à un niveau de service précis en tout temps)	Lorsque des activités de remise en état sont considérées comme des activités génératrices de produits, les produits sont constatés dans la période où les services sont rendus conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout autre contrat similaire (se reporter à la note 2E).	La Société classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet de remise en état. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet de remise en état, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ».
Financement (quand le modèle de l'actif financier ou le modèle mixte est appliqué)	Les produits financiers générés par les actifs financiers sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.	La Société classe ces produits financiers dans la catégorie d'activité « ICI ».

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**MODÈLE DE L'ACTIF FINANCIER**

Lorsque la Société offre des services dans plusieurs catégories d'activité aux termes d'un accord de concession de services, la contrepartie reçue ou à recevoir est allouée sur la base des justes valeurs relatives des services offerts lorsque les montants sont identifiables séparément.

Les produits comptabilisés par la Société en vertu du modèle de l'actif financier sont cumulés au poste « Créances en vertu des accords de concession de services », un actif financier qui est recouvré par voie des paiements versés par le concédant.

MODÈLE DE L'IMMOBILISATION INCORPORELLE

La Société comptabilise une immobilisation incorporelle provenant d'un accord de concession de services dans la mesure où SNC-Lavalin reçoit un droit de facturer l'utilisation de l'infrastructure de la concession. L'immobilisation incorporelle reçue comme contrepartie pour les services de construction ou de modernisation aux termes d'un accord de concession de services est évaluée à la juste valeur à sa constatation initiale. Les coûts d'emprunt, le cas échéant, sont capitalisés et ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle jusqu'à ce que l'infrastructure soit prête pour son utilisation prévue.

L'immobilisation incorporelle est alors amortie sur la durée d'utilité prévue, qui correspond à la période de concession dans un accord de concession de services. La période d'amortissement commence lorsque l'infrastructure est prête pour son utilisation prévue.

Les produits perçus par le concessionnaire à l'utilisation de l'infrastructure sont classés au titre des produits provenant de la catégorie d'activité « ICI ».

H) ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements liquides à court terme qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et pour lesquels le risque d'une modification de la valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

I) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre de certains arrangements. Les liquidités soumises à restrictions dont on ne prévoit pas que les restrictions seront levées au cours des douze prochains mois sont incluses sous la rubrique « Actifs financiers non courants » (note 13). Les liquidités soumises à restrictions sont désignées comme étant détenues à des fins de transaction et comptabilisées à la juste valeur.

J) CONTRATS EN COURS

Les contrats en cours représentent le montant brut non facturé pour un projet donné qui devrait être perçu des clients pour des travaux liés au contrat exécutés jusqu'à la date considérée. Ils sont évalués au coût plus le profit constaté par la Société jusqu'à ce jour moins les facturations intermédiaires.

Si les facturations intermédiaires pour un projet donné dépassent les coûts engagés plus les profits comptabilisés, l'écart est alors présenté à titre de produits différés.

K) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé à des taux permettant de porter aux résultats le coût des immobilisations corporelles amortissables moins leur valeur résiduelle (le cas échéant) selon leur durée d'utilité estimative.

PROVENANT DES ICI

Les immobilisations corporelles liées aux ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale sont principalement :

ICI	CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT
AltaLink	Actifs de transport d'électricité et autres	Amortissement linéaire

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont engagés dans le cadre de l'acquisition ou de la production d'un « actif qualifié » qui exige une longue période de préparation avant son utilisation prévue.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

AltaLink emprunte des fonds pour le financement de son programme de construction d'immobilisations. Les coûts d'emprunt pouvant être incorporés dans le coût de l'actif sont attribués aux dépenses d'investissement. Le taux de capitalisation est fondé sur les coûts réels de l'emprunt utilisé pour financer l'acquisition ou la construction des actifs qualifiés.

Les taux d'amortissement appliqués aux immobilisations corporelles d'AltaLink sont indiqués à la note 11.

PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS

Les immobilisations corporelles pour les activités des catégories Services, Ensembles et Opérations et maintenance sont principalement :

CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
Bâtiments	Amortissement linéaire, par composante	De 25 à 50 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	2 ans
Mobilier de bureau	Mode dégressif	20 %

L) DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, AUTRES QUE LE GOODWILL

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Quand il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle appartient l'actif. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des UGT prises individuellement; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre : i) la juste valeur diminuée des coûts de la vente; et ii) la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation après impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette UGT) au cours de périodes antérieures. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

M) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat de l'entreprise acquise sur la juste valeur attribuée aux éléments de l'actif acquis et du passif repris. Le goodwill découlant de l'acquisition des filiales est présenté séparément et le goodwill découlant des acquisitions d'entreprises associées et d'entités contrôlées conjointement est inclus dans les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le goodwill n'est pas amorti et est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT ou à chaque groupe d'UGT de la Société susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. L'UGT ou le groupe d'UGT auquel a été affecté le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'UGT ou le groupe d'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT et est par la suite imputée aux autres actifs de l'UGT ou au groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'UGT ou le groupe d'UGT. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

La Société a fixé au 31 octobre sa date du test annuel de dépréciation. Au 31 octobre 2012, date du dernier test de dépréciation, et au 31 octobre 2011, le goodwill n'était pas considéré comme ayant subi une dépréciation.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**N) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, sauf en ce qui a trait aux frais de développement et de mise au point de nouveaux produits, procédés et systèmes, qui satisfont aux conditions de capitalisation généralement reconnues, dans la mesure où il est raisonnablement certain qu'ils seront recouverts. Tous les frais de développement incorporés dans le coût de l'actif sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période n'excédant pas 3 ans à compter du début de la production commerciale.

O) ACOMPTES REÇUS SUR CONTRATS

Les acomptes reçus sur contrats sont des paiements reçus d'avance des clients selon les conditions du contrat et déduits des factures futures soumises aux clients, à mesure que le travail est effectué.

P) PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés se rapportent à l'excédent des montants facturés aux clients pour un projet donné sur les produits comptabilisés, conformément à la méthode de comptabilisation des produits appliquée, et constituent le contraire des contrats en cours. Un projet donné peut présenter un montant soit dans les produits différés, soit dans les contrats en cours, mais pas dans les deux.

Q) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt constatée en résultat net comprend la somme de l'impôt sur le résultat différé et de l'impôt sur le résultat exigible non constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les actifs et/ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recevoir des autorités fiscales, ou à leur payer, liés aux périodes de présentation de l'information financière courantes ou antérieures, qui sont à recevoir ou impayés à la date de clôture. L'impôt exigible doit être payé sur le bénéfice imposable, lequel diffère du résultat net dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est basé sur les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt sur le résultat différé est calculé au moyen de la méthode du report variable sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. L'impôt sur le résultat différé sur les différences temporaires liées aux quotes-parts des filiales, des coentreprises et des entreprises associées n'est pas provisionné si le renversement des différences temporaires peut être contrôlé par la Société et qu'il est probable que le renversement n'aura pas lieu dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés, sans actualisation, aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer au cours de leur période de réalisation respective, pourvu qu'ils soient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont constatés pour des pertes fiscales différées, des crédits d'impôt et des différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être utilisés à l'égard du bénéfice imposable futur. Pour connaître l'évaluation de la direction quant à la probabilité que le bénéfice imposable futur utilise les actifs d'impôt sur le résultat différé, se reporter à la note 3. Les passifs d'impôt sur le résultat différé font toujours l'objet d'une provision intégrale.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés uniquement lorsque la Société a un droit, et l'intention, de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même autorité fiscale.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé sont constatées à titre de composante de l'économie ou de la charge d'impôt en résultat net, sauf lorsqu'elles sont liées à des éléments qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé auquel elles sont liées est également constaté dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, respectivement.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**R) RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

Les obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont incluses sous la rubrique « Provisions » dans les états consolidés de la situation financière et ont été déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations pour les employés admissibles et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Afin d'évaluer le coût des prestations de retraite définies et des avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses sont fondées sur les estimations les plus probables de la direction, à l'exception du taux d'actualisation pour lequel la Société applique le taux d'intérêt du marché à la date de mesure pour des instruments d'emprunt de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent au calendrier et au montant des versements prévus au titre des prestations.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les coûts des services passés et les répercussions de toute réduction ou liquidation sont constatés en résultat net au cours de la période. Les écarts actuariels découlant des ajustements et des variations au titre des hypothèses actuarielles sont crédités ou imputés aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les gains et pertes actuariels sur les régimes à prestations définies sont constatés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés en résultat net dans les périodes subséquentes. Le montant cumulé des gains et pertes actuariels est inclus dans les résultats non distribués. Aux fins du calcul du taux de rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

S) FRAIS DE VENTE

Tous les coûts relatifs à la préparation d'offres de services sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

T) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et le résultat dilué par action ont été obtenus en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions de base et par le nombre moyen pondéré d'actions dilué, respectivement.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué est calculé comme si toutes les options dilutives avaient été exercées à la plus tardive des deux dates suivantes, soit la date de début de la période visée ou la date d'attribution et que le produit réputé de l'exercice de telles options dilutives avait été utilisé pour racheter des actions ordinaires au prix moyen du marché pour la période.

U) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS**OPTIONS SUR ACTIONS**

Les options sur actions attribuées aux employés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. L'estimation de la juste valeur des options sur actions est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options sur actions est comptabilisée en charges selon une méthode linéaire, sur la période la plus courte entre la période d'acquisition des droits ou la période au cours de laquelle un employé devient admissible à la retraite, et selon l'estimation de la Société quant au nombre des options sur actions dont les droits seront éventuellement acquis. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre des options sur actions dont l'acquisition des droits est prévue et l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net.

RÉGIMES DONT LE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS EST RÉGLÉ EN TRÉSORERIE

L'objectif du régime d'unités de participation en actions de 2009 (« régime d'UPA de 2009 »), du régime d'unités d'actions différées de 2009 (« régime d'UAD de 2009 »), du régime d'unités d'actions différées (« régime d'UAD »), du régime d'unités de participation en actions (« régime d'UPA »), et du régime d'unités d'actions restreintes (« régime d'UAR ») est d'aligner la rémunération sur les objectifs à long terme de la Société. Pour les unités d'actions attribuées aux employés selon un régime dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, un passif est constaté et évalué à sa juste valeur. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce que le passif soit réglé, et à la date de règlement, la juste valeur du passif est réévaluée et les variations de la juste valeur sont portées en résultat net pour la période.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**V) PROVISIONS**

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain et qui est constatée dans les états consolidés de la situation financière.

Des provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes liés à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

NOTE 3 JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Les estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Ci-après figurent les jugements comptables critiques et les estimations clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement considérable de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

COMPTABILISATION DES PRODUITS ET DE LA MARGE BRUTE

Le calcul des **coûts prévus** pour achever le contrat à prix forfaitaire est fondé sur des estimations qui peuvent être touchées par un ensemble de facteurs tels que les variations possibles des échéanciers et des coûts des matériaux, de même que la disponibilité et les coûts du personnel qualifié et des sous-traitants, la productivité et les réclamations possibles des sous-traitants.

Le calcul des **produits prévus** comprend les produits convenus au contrat et peut également inclure des estimations de produits futurs provenant de réclamations et d'avis de modification non approuvés dans la mesure où ces produits supplémentaires peuvent être mesurés avec fiabilité et où leur recouvrement est jugé probable. Un avis de modification découle d'une modification de l'étendue du travail à effectuer par rapport au contrat initial signé. Un exemple d'une telle modification de contrat pourrait être une modification des caractéristiques ou de la conception du projet, et les coûts liés à une telle modification peuvent être engagés avant la signature de la version révisée officielle du contrat par le client. Une réclamation représente un montant dont on prévoit qu'il sera recouvré d'un client ou d'une tierce partie en remboursement des coûts engagés non prévus au contrat initial. Dans les deux cas, la direction doit faire appel à son jugement pour établir la probabilité que des produits supplémentaires seront recouverts relativement à ces modifications et pour évaluer le montant à recouvrer.

Comme les risques et incertitudes sont différents pour chaque projet à prix forfaitaire, les sources de variation entre les coûts anticipés et les coûts réels engagés vont aussi varier pour chaque projet. Plus spécifiquement, alors que les activités des catégories Services et Ensembles ne dépassent habituellement pas 4 ans, les activités de la catégorie O&M incluent des contrats à prix forfaitaire pour lesquels la durée peut dépasser 20 ans, notamment dans le cadre de certaines ententes de partenariat public-privé. Le caractère à long terme de certaines ententes à prix forfaitaire donne habituellement lieu à d'importantes estimations relatives aux échéanciers et aux prix.

Les estimations sont établies en fonction des pratiques commerciales de SNC-Lavalin ainsi que de l'expérience qu'elle a acquise au fil des ans. De plus, la direction passe régulièrement en revue les estimations sous-jacentes de la rentabilité des projets.

NOTE 3 JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES

La comptabilisation de certaines activités de la catégorie ICI exige l'application d'un jugement afin de déterminer si ces activités entrent dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »). Un jugement doit également être exercé pour déterminer, entre autres, le modèle comptable à appliquer en vertu de l'IFRIC 12, la répartition de la contrepartie à recevoir entre les activités génératrices de produits, le classement des coûts engagés dans le cadre de ces activités, le traitement comptable des coûts liés à la remise en état et aux estimations connexes, de même que le taux d'intérêt effectif à appliquer à l'actif financier. Comme la comptabilisation des ICI en vertu de l'IFRIC 12 requiert l'utilisation d'estimations pendant la durée de l'accord, toute modification à ces estimations à long terme pourrait se traduire par une variation significative de la comptabilisation pour les ICI.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dans certaines circonstances, déterminer dans quelle mesure la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité exige l'exercice d'un jugement. Ainsi, le classement d'une entité à titre de filiale, de coentreprise, d'entreprise associée ou d'investissement au coût pourrait nécessiter l'application d'un jugement par l'intermédiaire de l'analyse de divers indicateurs, comme le pourcentage de la participation détenue dans l'entité, la représentation du conseil d'administration de l'entité et divers autres facteurs.

VALEURS UTILISÉES POUR LES TESTS DE DÉPRÉCIATION

Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT ou de chaque groupe d'UGT auxquels a été affecté le goodwill. Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de chacune des UGT ou de chaque groupe d'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée. Les hypothèses clés requises pour estimer la valeur d'utilité sont le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. Les flux de trésorerie pour chacune des UGT ou pour chaque groupe d'UGT sont déterminés à partir du budget pour l'exercice à venir et les prévisions à long terme préparées par la direction qui couvrent une période de trois à cinq ans. Le budget, qui est approuvé par les membres du conseil d'administration et la haute direction de la Société sur une base annuelle, et les prévisions à long terme, qui sont préparées par la haute direction de la Société sur une base annuelle, sont les sources premières pour l'estimation de la valeur d'utilité. Les flux de trésorerie postérieurs aux prévisions à long terme sont extrapolés en utilisant un taux de croissance qui a varié de 3,7 % à 8,0 % en 2012 (2011 : entre 5,4 % et 9,5 %). Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital après impôt de la Société et est ajusté, si applicable, pour tenir compte du tout risque spécifique. Les taux d'actualisation allant de 5,6 % à 16,6 % ont été utilisés aux fins de calcul du test de dépréciation du goodwill en 2012 (2011 : de 5,5 % à 17,3 %). Les valeurs assignées à ces hypothèses clés reflètent l'expérience passée et concordent avec des sources d'informations externes.

Lorsqu'il existe une indication que les immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill ont subi une perte de valeur, l'estimation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs et un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée de la façon décrite ci-dessus pour le goodwill.

L'identification des événements qui pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie estimés des actifs et l'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exigent l'exercice du jugement, qui pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable de ces actifs.

ÉVALUATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les obligations et les charges de SNC-Lavalin relativement aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi sont établis au moyen d'évaluations actuarielles et sont tributaires d'hypothèses significatives, comme le taux de rendement attendu à long terme des actifs des régimes et le taux de croissance de la rémunération, tel qu'il a été déterminé par la direction. Même si la direction est d'avis que ces hypothèses ont été formulées selon sa meilleure estimation, toute différence dans les résultats réels ou toute modification des hypothèses pourrait avoir une incidence sur les obligations, les charges et les montants des gains ou pertes actuariels comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

NOTE 3 JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

ÉVALUATION DES PROVISIONS PRÉSENTÉES DANS LES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Lorsqu'elle évalue une provision, la Société tient compte des risques et des incertitudes. Les incertitudes ont principalement trait au moment et au montant d'une provision. Les risques et incertitudes découlent également de l'actualisation d'une provision, lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante, au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent. En outre, la Société tient compte d'événements futurs, comme des modifications apportées aux lois, lorsqu'il existe suffisamment d'indications objectives qu'ils surviendront dans le cadre de l'évaluation d'une provision.

PASSIFS ÉVENTUELS

Tel qu'il est décrit plus en détail à la note 30, la Société fait l'objet de certaines enquêtes en cours et deux recours collectifs ont été déposés contre elle. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire l'issue de ces enquêtes ou de ces poursuites, elles pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de la Société.

ÉVALUATION DES CHARGES AU TITRE DES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Société offre le régime d'UPA de 2009 à certaines personnes au sein de l'entreprise. Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur trois ans du résultat par action, de manière à déterminer le nombre d'unités que tous les participants admissibles auront le droit de recevoir à la fin de la période d'acquisition des droits. À chaque date d'évaluation, la direction doit estimer le nombre d'unités de participation en actions de 2009 dont les droits deviendront acquis, ce qui a une incidence sur le montant du passif et des charges connexes.

ÉVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS D'IMPÔT SUR LE REVENU DIFFÉRÉ

Les actifs et les passifs d'impôt sur le revenu différé découlent de différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite dans les états financiers. Les actifs d'impôt sur le revenu différé reflètent aussi l'avantage lié aux pertes fiscales inutilisées pouvant être reportées en avant afin de réduire l'impôt sur le résultat des prochains exercices. Cette méthode exige la formulation de jugements significatifs sur la possibilité, ou non, qu'il soit « probable » que les actifs d'impôt sur le revenu différé de la Société soient recouverts à partir du bénéfice imposable futur et, par conséquent, qu'ils puissent être constatés dans les états financiers consolidés de la Société. Elle exige également la formulation d'estimations sur la détermination du moment prévu de la réalisation des actifs d'impôt et du règlement des passifs d'impôt et des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à ce moment.

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

La Société évalue certains de ses instruments financiers à la juste valeur, qui est déterminée en fonction des données les plus accessibles sur le marché. Lorsqu'aucune donnée n'est facilement accessible sur le marché, la direction doit estimer la juste valeur de l'instrument au moyen de diverses données qui sont directement observables, indirectement observables ou non fondées sur des données observables sur le marché.

ACTIVITÉS ASSUJETTIES À LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS

AltaLink, une filiale de la Société, est une entité dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs. Certaines estimations sont nécessaires, car le contexte réglementaire dans lequel AltaLink évolue requiert souvent que les montants soient présentés à leur valeur estimative jusqu'à ce qu'ils soient finalisés en vertu des décisions réglementaires ou de toute autre procédure. Les estimations et les jugements tiennent compte des données historiques, incluant l'expérience en ce qui a trait au processus réglementaire, les conditions actuelles et les diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Ces facteurs constituent le fondement sur lequel repose les décisions concernant la valeur comptable des actifs et des passifs.

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Les résultats de la Société sont analysés par secteur. Les secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin conformément à la façon dont est évalué le rendement de la direction :

- i) **Services et Ensembles** se rapportent aux activités d'ingénierie et de construction, et sont présentés de la façon dont est évalué le rendement de la direction en regroupant les projets réalisés en fonction du type d'industrie respective, comme suit :
- > **Infrastructures et environnement** comprend une gamme de projets d'infrastructures pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d'enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l'eau potable. La Société fournit également des services liés à l'environnement à l'échelle mondiale, offrant un savoir-faire spécialisé dans les secteurs de l'énergie, de l'infrastructure, des hydrocarbures et produits chimiques, des mines, de l'industrie, de l'aménagement rural et des changements climatiques.
 - > **Mines et métallurgie** comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais.
 - > **Énergie** comprend des projets liés à l'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.
 - > **Hydrocarbures et produits chimiques** comprend des projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques, aux spécialités chimiques, aux biocarburants, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO₂, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.
 - > **Autres secteurs** regroupe les activités de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique, ainsi que d'autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d'activité présentés précédemment.
- Les secteurs d'activité susmentionnés représentent les secteurs de la Société qui ont été groupés sous Services et Ensembles, un secteur à présenter.
- ii) **O&M** se rapporte aux solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des infrastructures de télécommunication, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazières, des camps militaires et des baraquements de chantier.
- iii) **ICI** regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure. De l'information détaillée sur ces investissements est fournie à la note 5.

Les méthodes comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables (note 2), sauf pour les intérêts imputés, lesquels sont calculés sur la situation des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie. À l'exception du secteur ICI, la Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le **résultat d'exploitation**, qui correspond à la marge brute déduction faite des frais directs de vente, généraux et administratifs, de l'intérêt imputé et des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs. L'intérêt imputé est attribué mensuellement à ces secteurs au taux annuel de 10 %, donnant lieu à un coût ou à un produit selon que les actifs courants excèdent les passifs courants du secteur ou vice-versa, tandis que les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs sont répartis d'après la marge brute de chaque secteur. L'impôt sur le résultat n'est pas imputé à ces secteurs.

La Société évalue le rendement du secteur ICI en utilisant : i) les dividendes ou distributions reçus des investissements comptabilisés selon la méthode du coût; ii) la quote-part de SNC-Lavalin du résultat net de ses investissements ou les dividendes provenant des ICI dont la valeur comptable est de néant, pour les investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence; et iii) le résultat net de ses investissements comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, moins la portion attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans le cas des ICI pour lesquels l'impôt sur le résultat est payable par les investisseurs, comme les investissements dans des sociétés en commandite au Canada, l'impôt sur le résultat net de la Société est attribué selon le taux d'imposition de SNC-Lavalin pour de tels investissements. Le résultat d'exploitation provenant des ICI reflète aussi les frais de vente, généraux et administratifs incluant des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs, mais ne reflète pas une attribution d'intérêt imputé. Par conséquent, le **résultat d'exploitation provenant des ICI** est présenté net d'impôt sur le résultat et des frais de vente, généraux et administratifs et représente le résultat net de SNC-Lavalin provenant de ses ICI.

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les produits et le résultat d'exploitation par secteur de la Société se présentent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012		2011	
	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
Services et Ensembles				
Infrastructures et environnement ⁽¹⁾	2 070 892 \$	22 440 \$	1 945 147 \$	46 801 \$
Mines et métallurgie	1 519 143	98 713	1 022 006	80 611
Énergie ⁽²⁾	1 388 471	80 214	894 081	119 637
Hydrocarbures et produits chimiques	840 383	(10 971)	1 075 559	33 747
Autres secteurs	376 445	34 559	372 515	43 228
O&M	1 330 501	43 294	1 399 197	50 136
ICI	565 125	156 923	501 366	131 215
	8 090 960 \$	425 172	7 209 871 \$	505 375
Reprise des éléments inclus ci-dessus :				
Produits d'intérêts imputés		(53 345)		(29 058)
Charges financières nettes liées aux ICI		112 481		99 731
Charge d'impôt sur le résultat liée aux ICI		18 556		12 644
Participations ne donnant pas le contrôle avant impôt sur le résultat		904		8 753
Résultat avant charges financières nettes et impôt sur le résultat		503 768		597 445
Charges financières nettes (NOTE 23)		126 162		115 211
Résultat avant impôt sur le résultat		377 606		482 234
Charge d'impôt sur le résultat, montant net (NOTE 26)		68 076		94 892
Résultat net		309 530 \$		387 342 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Actionnaires de SNC-Lavalin		309 115 \$		378 800 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		415		8 542
Résultat net		309 530 \$		387 342 \$

(1) La Société a constaté une perte de 39,3 millions \$ liée à ses projets en Libye en 2011.

(2) En 2012, il y a eu des révisions défavorables de la prévision des coûts liées à un projet d'envergure du secteur Énergie de la catégorie Ensembles, avec une incidence défavorable de 110,9 millions \$ sur la marge brute.

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », ses dividendes provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 »), son résultat net provenant d'AltaLink, son résultat net provenant des autres ICI et son résultat net excluant les ICI puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Informations supplémentaires :		
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :		
Provenant de l'Autoroute 407	100 645 \$	77 161 \$
Provenant d'AltaLink	54 441	33 827
Provenant des autres ICI	1 837	20 227
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	152 192	247 585
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	309 115 \$	378 800 \$

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Comme il est mentionné ci-dessus, le rendement des secteurs, à l'exception du secteur ICI, tient compte de l'intérêt imputé calculé sur les soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie. Ainsi, le tableau ci-dessous rapproche le total de l'actif consolidé de la Société et la somme i) du total de l'actif provenant des ICI; ii) des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs provenant des autres activités; et iii) des autres actifs provenant des autres activités :

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
.....		
Total de l'actif provenant du secteur ICI (NOTE 5) :		
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	4 410 998 \$	3 458 683 \$
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	373 445	350 246
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	338 963	293 241
Total de l'actif provenant du secteur ICI	5 123 406	4 102 170
Soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs provenant des autres activités		
Services et Ensembles		
Infrastructures et environnement	(23 607)	(197 168)
Mines et métallurgie	81 251	59 142
Énergie	(559 794)	(447 594)
Hydrocarbures et produits chimiques	148 123	142 561
Autres secteurs	(77 342)	(110 562)
O&M	(153 174)	(150 410)
Total des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs provenant des autres activités	(584 543)	(704 031)
Reprise des passifs courants inclus dans les soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie ci-dessus	2 995 090	2 877 921
Actifs courants provenant des autres activités, excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les liquidités soumises à restrictions	2 410 547	2 173 890
Autres actifs provenant des autres activités :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et liquidités soumises à restrictions provenant des autres activités	1 187 655	1 237 137
Immobilisations corporelles, goodwill, autres actifs financiers non courants et autres actifs non courants provenant des autres activités	889 312	840 804
Total de l'actif provenant des autres activités	4 487 514	4 251 831
Total de l'actif	9 610 920 \$	8 354 001 \$

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles, le goodwill et les immobilisations incorporelles au Canada et à l'extérieur du Canada qui figurent dans l'état consolidé de la situation financière de la Société :

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
.....		
Immobilisations corporelles, goodwill et immobilisations incorporelles		
Canada :		
Provenant des ICI	3 847 718 \$	2 946 470 \$
Provenant des autres activités	323 926	284 896
	4 171 644	3 231 366
Extérieur du Canada :		
Provenant des ICI	15 383	7 762
Provenant des autres activités	304 602	310 672
	319 985	318 434
	4 491 629 \$	3 549 800 \$

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par secteur géographique selon le lieu des projets :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012			
	SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL
Produits par secteur géographique				
Canada	3 314 802 \$	1 133 480 \$	560 924 \$	5 009 206 \$
Amérique latine	786 257	27 311	–	813 568
Europe	645 289	50 980	2 103	698 372
Afrique ⁽¹⁾	539 932	109 772	40	649 744
Moyen-Orient	354 922	7 665	–	362 587
États-Unis	301 546	677	2 058	304 281
Asie-Pacifique	212 499	616	–	213 115
Autres régions	40 087	–	–	40 087
	6 195 334 \$	1 330 501 \$	565 125 \$	8 090 960 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011			
	SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL
Produits par secteur géographique				
Canada	2 325 973 \$	1 195 863 \$	480 663 \$	4 002 499 \$
Amérique latine	480 921	45 815	–	526 736
Europe	571 963	49 725	2 392	624 080
Afrique ⁽¹⁾	1 035 779	85 628	19 308	1 140 715
Moyen-Orient	388 118	3 033	–	391 151
États-Unis	247 533	–	(997)	246 536
Asie-Pacifique	222 226	19 133	–	241 359
Autres régions	36 795	–	–	36 795
	5 309 308 \$	1 399 197 \$	501 366 \$	7 209 871 \$

(1) Le seul pays, à l'exception du Canada, avec lequel la Société a réalisé plus que 10 % de ses produits en 2012 ou en 2011 a été l'Algérie en 2011. Les produits provenant d'Algérie de 304,4 millions \$ en 2012 (2011 : 770,6 millions \$) sont inclus dans la catégorie « Afrique » dans le tableau ci-dessus.

NOTE 5 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public, telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure sont comptabilisés comme suit :

MÉTHODE DE COMPTABILISATION

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non notable	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

NOTE 5 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)**MODÈLE DE COMPTABILISATION**

TYPE DE CONCESSION	MODÈLE DE COMPTABILISATION
ICI en vertu de l'IFRIC 12	Modèle comptable réservé aux actifs financiers lorsque le concessionnaire n'assume pas le risque de demande
	Modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles lorsque le concessionnaire assume le risque de demande
	Modèle mixte lorsque le concessionnaire et le concédant se répartissent le risque de demande
ICI en dehors du champ d'application de l'IFRIC 12	Modèle basé sur des faits et circonstances spécifiques, mais les actifs d'infrastructure sont habituellement comptabilisés comme immobilisations corporelles

Les principales concessions et accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 ») sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles et de la concession Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., qui est comptabilisée selon le modèle mixte.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

A) AJOUTS D'ICI ET AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DANS LES ICI**I) EN 2012****407 EAST DEVELOPMENT GROUP GENERAL PARTNERSHIP**

En mai 2012, la Société a annoncé que le 407 East Development Group General Partnership, détenu à 50 % par SNC-Lavalin, s'est vu octroyer un contrat par la province d'Ontario, au Canada, pour la conception, la construction, le financement et l'entretien de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est, qui ajoutera 32 kilomètres à l'autoroute existante.

Le 407 East Development Group General Partnership a sous-traité la conception et la construction ainsi que l'exploitation et l'entretien à deux partenariats détenus à 50 % par SNC-Lavalin. Lorsque la construction sera complétée, le 407 East Development Group General Partnership effectuera l'entretien et la remise en état de l'autoroute jusqu'en 2045. La Société s'est engagée à investir un montant de 15,9 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

L'investissement de SNC-Lavalin dans le 407 East Development Group General Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

PIRAMAL ROADS INFRA PRIVATE LIMITED

En juin 2012, la Société a acquis d'India Infrastructure Fund l'équivalent de 10 % du capital social émis et payé de Piramal Roads Infra Private Limited, une entité dont les activités commerciales incluent des appels d'offres, la détention et l'acquisition d'infrastructures, de même que les investissements, le développement, la mise en place et l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde, pour une contrepartie totale en espèces d'environ 10 millions \$.

L'investissement de SNC-Lavalin dans Piramal Roads Infra Private Limited est comptabilisé selon la méthode du coût.

II) EN 2011**AÉROPORT DE MAYOTTE-DAOUDZI**

En avril 2011, la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., une filiale en propriété exclusive de la Société, a conclu un accord avec le gouvernement français pour moderniser les infrastructures et construire une nouvelle aérogare pour l'aéroport de Mayotte, sur une île française située dans l'océan Indien. La Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. doit aussi gérer et entretenir l'aéroport, en plus d'assurer son exploitation commerciale, pour une période de 15 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 10,6 millions € (environ 14 millions \$) en capitaux propres dans cet ICI.

NOTE 5 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)**ALTALINK**

En septembre 2011, SNC-Lavalin a conclu l'achat de la participation de 23,08 % de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP ») dans AltaLink pour une contrepartie totale en espèces de 228,8 millions \$. Dans le cadre de cette transaction, SNC-Lavalin a comptabilisé un passif d'impôt sur le résultat différé supplémentaire de 9,1 millions \$. À la suite de cette transaction, la participation de la Société dans AltaLink a augmenté de 76,92 % à 100 %.

Le tableau suivant présente les effets de cette transaction sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin :

Contrepartie en espèces payée pour la participation additionnelle de 23,08 % dans AltaLink, incluant les frais connexes à l'acquisition	228 816 \$
Comptabilisation d'un passif d'impôt sur le résultat différé	9 118
Total de la contrepartie et du passif relatifs à la transaction portant sur les capitaux propres	237 934
Moins : valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition	110 813
Écart comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	127 121 \$

Lors de l'acquisition de la participation restante dans AltaLink, SNC-Lavalin a aussi acquis de MEAP une débenture émise par une des filiales de la Société ayant une valeur nominale de 45,0 millions \$, plus les intérêts courus. L'acquisition de la débenture pour une contrepartie de 50,0 millions \$ et des intérêts courus de 1,1 million \$, soit une contrepartie totale de 51,1 millions \$ en espèces, a résulté en une perte de 5,0 millions \$ avant impôt (3,8 millions \$ après impôt). Cette perte est due au fait que la débenture émise par la filiale de SNC-Lavalin était comptabilisée au coût amorti dans son état de la situation financière en conformité avec les IFRS, alors que le montant à recevoir relatif à cette débenture comptabilisée dans l'état de la situation financière d'une autre filiale de SNC-Lavalin était comptabilisé au montant de la contrepartie payée de 50,0 millions \$, qui correspond à sa juste valeur. Lors de la consolidation, l'actif et le passif des filiales sont éliminés.

Le tableau suivant présente les effets de l'acquisition de la participation de 23,08 % et de la débenture de 45,0 millions \$ sur la valeur comptable de la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink, à la date de transaction :

Valeur comptable de la participation acquise de 23,08 % des participations ne donnant pas le contrôle, avant la date d'acquisition	110 813 \$
Valeur comptable de la débenture et des intérêts courus acquis par SNC-Lavalin et éliminés lors de la consolidation	46 062
Augmentation nette de la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink	156 875
Valeur comptable de la participation de 76,92 % de SNC-Lavalin dans AltaLink, excluant la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	370 859
Valeur comptable de la participation de 100 % de SNC-Lavalin dans AltaLink, après l'acquisition	527 734 \$

Tel qu'il est mentionné précédemment, la valeur comptable de la participation de 100 % de SNC-Lavalin dans AltaLink de 527,7 millions \$ n'a pas été augmentée pour tenir compte de l'écart entre i) la contrepartie totale de 237,9 millions \$ et ii) la valeur comptable de la participation de 23,08 % des participations ne donnant pas le contrôle avant l'acquisition de 110,8 millions \$, car cet écart de 127,1 millions \$ a été comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin.

RAINBOW HOSPITAL PARTNERSHIP

En septembre 2011, Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »), une filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, s'est vu octroyer par le gouvernement du Nouveau-Brunswick un contrat en partenariat public-privé pour la conception, la construction, la mise en service, le financement et certains services d'exploitation et d'entretien du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick. Rainbow a sous-traité la construction du nouvel hôpital à une coentreprise dirigée par SNC-Lavalin. Il comportera 140 lits répartis entre 7 blocs de soins ambulatoires, ainsi que des installations consacrées à l'enseignement et à la recherche, au soutien clinique, de même qu'aux services administratifs et généraux. Il servira également d'établissement psychiatrique médico-légal pour la province. SNC-Lavalin Opérations et maintenance fournira au Centre des activités d'exploitation et d'entretien pendant 30 ans.

L'investissement de SNC-Lavalin dans Rainbow est comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale.

NOTE 5 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)**B) VALEUR COMPTABLE NETTE ET DESCRIPTION DES ICI**

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut les actifs et les passifs suivants provenant de ses ICI :

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 606 \$	30 901 \$
Liquidités soumises à restrictions	2 454	2 365
Créances clients, autres actifs financiers courants et autres actifs courants	175 807	101 989
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	3 469 990	2 637 735
Goodwill	203 786	203 786
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et actifs financiers non courants	348 961	366 869
Autres actifs non courants et actif d'impôt sur le résultat différé	192 394	115 038
Total de l'actif	4 410 998	3 458 683
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants	300 060	246 599
Dette à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours ⁽¹⁾	484 575	327 381
Dette à long terme sans recours ⁽¹⁾	2 000 696	1 561 377
Autres passifs financiers non courants	76 539	113 958
Provisions et autres passifs non courants	596 757	487 510
Total du passif	3 458 627	2 736 825
Actif net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ⁽²⁾	952 371 \$	721 858 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽³⁾	373 445 \$	350 246 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ⁽⁴⁾	338 963	293 241
Valeur comptable nette totale des ICI	1 664 779 \$	1 365 345 \$

(1) L'augmentation des immobilisations corporelles et de la dette sans recours du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 est principalement attribuable à AltaLink Holdings, L.P. (« AltaLink »), qui détient AltaLink, L.P., la société qui détient et exploite des lignes de transport d'électricité et des postes électriques dont l'exploitation est assujettie à des tarifs réglementés.

(2) L'actif net provenant d'AltaLink totalisait 820,4 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 602,0 millions \$).

(3) Inclut l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 dont la valeur comptable nette était de néant aux 31 décembre 2012 et 2011.

(4) Représente principalement la valeur comptable nette de l'investissement de la Société dans Ambatovy.

NOTE 5 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)**I) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA CONSOLIDATION INTÉGRALE**

Les principaux ICI de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale se présentent comme suit :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION	
					31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
AltaLink	Lignes de transport et postes électriques à tarifs réglementés	Non	s.o.	Canada	100,0 %	100,0 %
Groupe immobilier Ovation (Québec) inc. (« Ovation »)	Salle de concert acoustique de 2 100 sièges en vertu d'un accord de concession d'une durée de 29 ans	Oui	2038	Canada	100,0 %	100,0 %
Okanagan Lake Concession Limited Partnership (« Okanagan Lake Concession »)	Pont William-R.-Bennett de 1,1 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans	Oui	2035	Canada	100,0 %	100,0 %
Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »)	Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques (en construction)	Oui	2044	Canada	100,0 %	100,0 %
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S.	Aéroport de Mayotte en vertu d'un accord de concession d'une durée de 15 ans (en construction)	Oui	2026	France	100,0 %	100,0 %

s.o. : sans objet

II) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau ci-dessous présente les principaux ICI de SNC-Lavalin qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION	
					31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Entités contrôlées conjointement :						
407 East Development Group General Partnership (« 407 EDGGP »)	Autoroute à péage 407 Est de 32 km (en construction)	Oui	2045	Canada	50,0 %	–
407 International inc. ⁽¹⁾ (« Autoroute 407 »)	Autoroute à péage de 108 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans	Non	2098	Canada	16,77 %	16,77 %
Chinook Roads Partnership (« Chinook »)	Autoroute périphérique à six voies de 25 km (en construction)	Oui	2043	Canada	50,0 %	50,0 %
Groupe immobilier santé McGill ⁽²⁾ (« GISM »)	Centre universitaire de santé McGill — Campus Glen en vertu d'un accord de concession de 34 ans (en construction)	Oui	2044	Canada	60,0 %	60,0 %
TC Dôme S.A.S. ⁽²⁾ (« TC Dôme »)	Train électrique à crémaillère de 5,3 km	Oui	2043	France	51,0 %	51,0 %

NOTE 5 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION	
					31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Entreprises associées :						
Astoria Project Partners LLC	Centrale au gaz naturel de 500 MW	Non	s.o.	États-Unis	21,0 %	21,0 %
Astoria Project Partners II LLC ⁽³⁾	Centrale au gaz naturel de 550 MW	Non	s.o.	États-Unis	18,5 %	18,5 %
In Transit BC Limited Partnership (« In Transit BC »)	Liaison rapide de transport en commun de 19 km	Oui	2040	Canada	33,3 %	33,3 %
Malta International Airport p.l.c. ⁽³⁾	Accord de concession d'une durée de 65 ans pour exploiter l'aéroport de Malte	Non	2067	Malte	15,5 %	15,5 %
Myah Tipaza S.p.A.	Usine de dessalement d'eau de mer chargée de l'approvisionnement en eau traîtée en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans	Non	s.o.	Algérie	25,5 %	25,5 %
Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »)	Accord de concession d'une durée de 30 ans pour construire et exploiter un tronçon d'autoroute à péage de 189 km (en construction)	Oui	2040	Inde	36,9 %	36,9 %
Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. ⁽²⁾	Accord de concession d'une durée de 20 ans pour exploiter l'aéroport de Vatry	Non	2020	France	51,1 %	51,1 %
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A.	Centrale thermique au gaz naturel de 1 227 MW chargée de l'approvisionnement en électricité en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans	Non	s.o.	Algérie	26,0 %	26,0 %

(1) Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de l'Autoroute 407, la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

(2) Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans GISM, TC Dôme et la Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A., la Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

(3) Bien que la Société détienne une participation inférieure à 20 % dans Astoria Project Partners II LLC et Malta International Airport p.l.c., la Société exerce une influence notable sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

s.o. : sans objet

NOTE 5 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)**ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE — ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT**

SNC-Lavalin exerce une partie de ses activités par le biais d'entités contrôlées conjointement qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant total des actifs courants, des actifs non courants, des passifs courants, des passifs non courants, des produits et des charges se rapportant à ces entités est résumé ci-dessous :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Comptes de résultat (à 100 %)		
Produits (à 100 %)	1 537 705 \$	1 230 428 \$
Charges (à 100 %)	1 357 998	1 098 108
Résultat net (à 100 %)	179 707 \$	132 320 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI en fonction de sa participation ⁽¹⁾	32 555 \$	23 737 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI incluse dans son compte de résultat ⁽¹⁾	103 943 \$	79 364 \$

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
États de la situation financière		
Actifs courants (à 100 %)	1 153 898 \$	1 205 494 \$
Actifs non courants (à 100 %)	5 912 096	5 113 502
Total de l'actif (à 100 %)	7 065 994 \$	6 318 996 \$
Passifs courants (à 100 %)	257 219 \$	344 151 \$
Passifs non courants (à 100 %)	8 067 022	6 815 088
Total du passif (à 100 %)	8 324 241 \$	7 159 239 \$
Passifs nets (à 100 %)	(1 258 247) \$	(840 243) \$
Valeur comptable nette de la Société des ICI incluse dans son état de la situation financière ⁽¹⁾	145 328 \$	124 206 \$

(1) En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une entité contrôlée conjointement sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une entité contrôlée conjointement lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes à payer par l'entité contrôlée conjointement excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. Dans de telles situations, la Société ne constate plus sa quote-part du résultat net des ICI en fonction de sa participation mais constate plutôt l'excédent des dividendes à payer par une entité contrôlée conjointement dans son résultat net.

Par conséquent, la Société a constaté en résultat net les dividendes provenant de l'Autoroute 407 de 100,6 millions \$ en 2012 (2011 : 77,2 millions \$) et n'a pas constaté sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 de 29,3 millions \$ (2011 : 21,5 millions \$) au cours de la même période, car la valeur comptable de son investissement dans l'Autoroute 407 était de néant aux 31 décembre 2012 et 2011. La valeur comptable nette négative de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407, qui n'est pas constatée à l'état de la situation financière de la Société, était de 211,7 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 140,2 millions \$).

ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE — ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les tableaux sommaires ci-dessous fournissent des informations supplémentaires sur les ICI de la Société qui sont des entreprises associées :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Total des produits (à 100 %)	728 701 \$	724 369 \$
Résultat net total (à 100 %)	94 084 \$	99 429 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI en fonction de sa participation	27 110 \$	23 463 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI incluse dans son compte de résultat ⁽²⁾	10 510 \$	23 463 \$

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Total de l'actif (à 100 %)	4 254 301 \$	4 322 081 \$
Total du passif (à 100 %)	3 536 244	3 691 152
Actif net (à 100 %)	718 057 \$	630 929 \$
Valeur comptable nette de la Société des ICI incluse dans son état de la situation financière	228 117 \$	226 040 \$

(2) En 2012, la quote-part de la Société du résultat net des ICI incluse dans son compte de résultat a subi une incidence négative en raison d'une incertitude relative au recouvrement de dividendes d'un de ses ICI, résultant en une contribution moindre de cet ICI.

NOTE 5 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)**III) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DU COÛT**

La liste des principaux ICI de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode du coût est présentée ci-dessous :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION	
				31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy »)	Mine à ciel ouvert et usine de traitement hydrométallurgique	s.o.	Madagascar	5,0 %	5,0 %
Piramal Roads Infra Private Limited	Activités relatives aux appels d'offres, à la détention et à l'acquisition, aux investissements, au développement, à la mise en place et à l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde	s.o.	Inde	10,0 %	–

s.o. : sans objet

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011, les comptes consolidés de résultat de la Société incluent les produits de néant provenant de ces investissements.

C) PAIEMENTS ET ENGAGEMENTS RESTANTS SUR LES ICI

Lorsqu'elle effectue des investissements dans des concessions d'infrastructure, SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport, mais peut plutôt s'engager à injecter son apport à une date ultérieure.

Les paiements et les engagements restants à investir de SNC-Lavalin dans des ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou du coût aux 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

	2012	2011
Engagements à investir dans des ICI au 1 ^{er} janvier	159 078 \$	214 678 \$
Augmentation des engagements à investir dans des ICI	59 721	45 538
Paiements dans des ICI durant l'exercice	(64 055)	(101 138)
Engagements à investir dans des ICI au 31 décembre	154 744 \$	159 078 \$

Au 31 décembre 2012, les engagements à investir dans des ICI se rapportaient aux apports liés aux projets Ambatovy, Chinook, GISM et 407 EDGGP (2011 : Ambatovy, Chinook, GISM et TC Dôme) et sont présentés dans les « Autres passifs financiers courants », puisqu'ils devraient être payés au cours du prochain exercice ou remboursables par anticipation.

En plus de ses engagements à investir présentés ci-dessus, SNC-Lavalin fournit aux prêteurs du projet Ambatovy une garantie financière de 105 millions \$ US (31 décembre 2011 : 105 millions \$ US) et une garantie croisée de 70 millions \$ US (31 décembre 2011 : 70 millions \$ US). Le montant constaté à l'état de la situation financière de la Société ne correspond pas à la valeur nominale de 175 millions \$ US des garanties mais plutôt au montant résultant de la juste valeur initiale (environ 9 millions \$) des garanties moins l'amortissement cumulé basé sur la durée des garanties. Le montant de 175 millions \$ US représente le maximum qui pourrait être payé si la garantie financière et la garantie croisée étaient mobilisées après le tirage complet de l'emprunt de projet. Les deux garanties demeureront en vigueur jusqu'à ce que certaines conditions légales, financières et opérationnelles soient remplies lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet et pourraient être mobilisées par les prêteurs si de telles conditions n'étaient pas remplies d'ici septembre 2013.

De plus, SNC-Lavalin a pris l'engagement de financer une portion de l'apport en capitaux propres d'un des actionnaires d'Ambatovy qui est également l'exploitant du projet (l'« Exploitant du projet ») pour un maximum de 57,3 millions \$ US (57,0 millions \$ CA) au 31 décembre 2012 (2011 : 57,3 millions \$ US (58,3 millions \$ CA)). Au 31 décembre 2012, SNC-Lavalin avait prêté 57,3 millions \$ US (57,0 millions \$ CA) (2011 : 57,3 millions \$ US (58,3 millions \$ CA)), montant qui est inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode du coût ».

NOTE 6 ACQUISITION D'ENTREPRISES ET FORMATION D'UNE NOUVELLE COENTREPRISE

A) ENTREPRISES ACQUISES

En 2012, SNC-Lavalin a fait l'acquisition de l'entreprise suivante, ce qui a ajouté environ 100 personnes à son effectif :

En juin 2012, DBA Engineering, entreprise d'ingénierie de l'Ontario, spécialisée en ingénierie des matériaux et des chaussées, et en études géotechniques et géo-environnementales. DBA Engineering compte un effectif d'environ 100 personnes réparties dans ses divers bureaux de Toronto, Kingston, Cambridge et Trenton, et dessert les secteurs public et privé.

Cette acquisition n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière de SNC-Lavalin à la date d'acquisition ni sur ses résultats de 2012.

En 2011, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 2 900 personnes à son effectif :

En mai 2011, Groupe Stavibel, une entreprise de génie-conseil multidisciplinaire établie en Abitibi-Témiscamingue, au Québec. Le Groupe Stavibel fournit des services de génie-conseil dans différentes disciplines des secteurs du bâtiment, des infrastructures, du transport, des mines et de l'environnement. L'entreprise emploie quelque 300 personnes à temps plein réparties dans plusieurs bureaux en Abitibi-Témiscamingue et dans le Grand Montréal.

En juin 2011, Aqua Data, une société qui compte un effectif d'une centaine d'employés spécialisés dans le diagnostic et l'analyse informatisés des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées pour des clients des secteurs municipal, commercial et industriel. Auparavant une filiale de Gaz Métro, Aqua Data a des clients au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et aux États-Unis. Son siège social est situé à Pincourt, au Québec, dans la région de Montréal.

En juillet 2011, MDH Engineered Solutions, une entreprise de génie-conseil et de recherche située à Saskatoon, en Saskatchewan. MDH Engineered Solutions fournit des services de génie-conseil en génie géo-environnemental, en géotechnique, en hydrogéologie et en environnement aux secteurs des mines, du pétrole et du gaz, des transports, des services publics, ainsi qu'au secteur gouvernemental. L'entreprise compte un effectif permanent d'environ 175 personnes réparties dans des bureaux à Saskatoon, à Regina, à Prince Albert et à Esterhazy, en Saskatchewan, ainsi qu'à Edmonton et à Fort McMurray, en Alberta.

En octobre 2011, Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis certains actifs de la division des réacteurs commerciaux d'Énergie atomique du Canada limitée (« EACL »). Environ 1 400 membres du personnel d'EACL sont passés à Candu Énergie inc. En plus de l'acquisition, Candu Énergie inc. travaillera à compléter le programme de développement du réacteur CANDU évolué (EC6).

En octobre 2011, Interfleet Technology (« Interfleet »), un groupe-conseil international en technologies ferroviaires dont le siège social se situe à Derby, au Royaume-Uni. Interfleet se spécialise dans les domaines du matériel roulant, des réseaux ferroviaires et de la gestion stratégique de voies ferrées et est reconnue pour sa maîtrise des réseaux ferroviaires nationaux et des meilleures pratiques internationales. Interfleet a un effectif de près de 600 personnes, réparties dans 22 villes. Interfleet offre ses services à une clientèle provenant des secteurs public et privé partout dans le monde depuis ses bureaux situés au Royaume-Uni, en Scandinavie, en Europe centrale, en Australasie, en Inde et en Amérique du Nord.

En décembre 2011, la Société immobilière Arcturus (« Arcturus »), une société qui gère, au Canada, une superficie de plus de 35 millions de pieds carrés occupée par des bureaux, des commerces de détail et des industries. Grâce à plus de 350 employés, Arcturus fournit une vaste gamme de services en immobilier englobant la gestion immobilière, la location, les services-conseils en promotion immobilière et la gestion d'installations. Arcturus compte au nombre de ses clients des établissements financiers, des compagnies d'assurances, de grands détaillants, des administrations publiques et des investisseurs privés.

En décembre 2011, Harder Associates Engineering Consulting, firme de génie-conseil établie à Fort St. John, en Colombie-Britannique. Harder Associates Engineering Consulting offre des services-conseils dans les domaines de la construction, des activités pétrolières et gazières en amont, de l'environnement et de la géotechnique. La firme compte 16 employés répartis dans ses bureaux de Fort St. John et de Fort Nelson, en Colombie-Britannique, et de Grande Prairie, en Alberta.

NOTE 6 ACQUISITION D'ENTREPRISES ET FORMATION D'UNE NOUVELLE COENTREPRISE (SUITE)**B) RÉPARTITION DU PRIX D'ACHAT**

Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et consolidées à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition. Toutes les acquisitions d'entreprises conclues par SNC-Lavalin en 2012 et en 2011 portaient sur la totalité des actions avec droit de vote, sauf pour l'acquisition de certains actifs d'EACL en octobre 2011.

Le prix d'achat lié à l'acquisition d'entreprise qui a eu lieu au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 n'était pas significatif et la contrepartie en espèces versée pour l'acquisition d'entreprises présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie était de 17,8 millions \$ et liée principalement aux acquisitions des exercices précédents réglées en 2012. Le prix d'achat lié aux acquisitions d'entreprises qui ont eu lieu au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 s'est établi à 131,4 millions \$, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de ces entreprises à la date d'acquisition totalisant 2,5 millions \$. La répartition du prix d'achat de ces entreprises en 2011 et la contrepartie totale payée en espèces se présentent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 530 \$
Créances clients et autres actifs courants	79 908
Contrats en cours	11 870
Immobilisations corporelles	24 970
Autres actifs non courants	3 448
Dettes fournisseurs	(39 279)
Autres passifs repris	(55 130)
Actifs nets identifiables des entreprises acquises	28 317
Goodwill	105 653
Prix d'achat total	133 970
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'acquisition	2 530
Prix d'achat total, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'acquisition	131 440
Moins : Solde du prix d'achat à payer au cours des prochains exercices	18 455
Contrepartie en espèces versée pour les entreprises acquises au cours de l'exercice	112 985
Plus : Solde du prix d'achat des exercices précédents réglé au cours de l'exercice courant	27 414
Contrepartie en espèces versée pour l'acquisition d'entreprises, présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie	140 399 \$

C) GOODWILL DÉCOULANT DES ACQUISITIONS D'ENTREPRISE

Les regroupements d'entreprises ont donné lieu à un goodwill, puisque la contrepartie versée pour les regroupements comprenait des montants relatifs aux avantages liés à la synergie attendue, à la croissance des produits, au développement futur du marché et à la main-d'œuvre unifiée. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisque les avantages économiques futurs qui en découlent ne peuvent pas être évalués d'une façon fiable.

D) FRAIS CONNEXES À L'ACQUISITION D'ENTREPRISES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les frais connexes à l'acquisition d'entreprises de 0,1 million \$ (2011 : 4,0 millions \$) relatifs aux transactions susmentionnées ont été inclus dans les frais de vente, généraux et administratifs du compte consolidé de résultat.

E) FORMATION D'UNE NOUVELLE COENTREPRISE

En juin 2012, SNC-Lavalin International Inc. and Zuhair Fayeze Engineering Consultancies Company, aussi connue sous le nom de SNC-Lavalin Fayeze Engineering (« SLFE »), entité de services-conseils en ingénierie contrôlée conjointement par SNC-Lavalin et ses partenaires en Arabie saoudite, a fait l'acquisition de la division industrielle de Zuhair Fayeze Partnership. SNC-Lavalin détient une participation de 50 % dans SLFE. SNC-Lavalin recevra 35 % des distributions de SLFE pendant les dix premières années et 50 % des distributions par la suite. SLFE a été formée en partie à la suite du projet de Saudi Aramco portant sur les services d'ingénierie générale plus (« SIG+ »), qui vise à améliorer les capacités en ingénierie dans le Royaume de l'Arabie saoudite. SNC-Lavalin a investi 40,3 millions \$ dans SLFE en juin 2012.

L'investissement de SNC-Lavalin dans SLFE est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 7 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, ET LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

A) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires	1 174 900 \$	1 231 049 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 174 900 \$	1 231 049 \$

B) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires	39 078 \$	40 981 \$
Bons du Trésor et obligations du Trésor	–	4 471
Liquidités soumises à restrictions – courantes et non courantes	39 078 \$	45 452 \$
Présentées à l'état de la situation financière comme suit :		
Actifs courants – « Liquidités soumises à restrictions »	32 815 \$	39 354 \$
Actifs non courants – incluses à la rubrique « Actifs financiers non courants » (NOTE 13)	6 263 \$	6 098 \$

NOTE 8 CRÉANCES CLIENTS

Le tableau suivant présente les créances clients de la Société qui respectent les conditions normales de paiement séparément des créances en souffrance, ainsi qu'un rapprochement avec la valeur comptable nette :

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Créances clients :		
Respectant les conditions normales de paiement	901 478 \$	851 875 \$
Créances en souffrance	393 134	417 604
Total des créances clients	1 294 612	1 269 479
Provision pour créances douteuses	(119 460)	(113 935)
Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	1 175 152 \$	1 155 544 \$

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de SNC-Lavalin sur l'encaissement des soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard de l'encaissement peut découler de divers indicateurs, tels que la détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les créances clients et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Solde au début de l'exercice	113 935 \$	79 635 \$
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	41 503	61 137
Radiations de créances clients	(13 966)	(10 555)
Sommes recouvrées	(22 012)	(16 282)
Solde à la fin de l'exercice	119 460 \$	113 935 \$

NOTE 9 AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Retenues sur contrats avec des clients	248 741 \$	139 520 \$
Avances aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux employés et dépôts sur contrats	65 037	99 014
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie — juste valeur favorable	10 396	42 960
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie (NOTE 21C)	44 278	39 671
Tranche à court terme des créances en vertu des accords de concession de services	9 215	21 766
Autres	51 153	53 621
Autres actifs financiers courants	428 820 \$	396 552 \$

NOTE 10 AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Impôt sur le résultat et autres taxes à recevoir	171 034 \$	133 571 \$
Charges payées d'avance et autres	46 785	32 992
Autres actifs courants	217 819 \$	166 563 \$

NOTE 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**A) IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROVENANT DES ICI**

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'ALTALINK
Valeur comptable brute	
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	2 798 199 \$
Ajouts	921 038
Solde au 31 décembre 2012	3 719 237 \$
Amortissement cumulé	
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	160 464
Dotation aux amortissements	88 783
Solde au 31 décembre 2012	249 247 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'ALTALINK
Valeur comptable brute	
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	2 149 288 \$
Ajouts	648 911
Solde au 31 décembre 2011	2 798 199 \$
Amortissement cumulé	
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	76 474
Dotation aux amortissements	83 990
Solde au 31 décembre 2011	160 464 \$

Valeur comptable nette :

Au 31 décembre 2011	2 637 735 \$
Au 31 décembre 2012	3 469 990 \$

Un montant d'immobilisations corporelles provenant des ICI totalisant 1 120,4 millions \$ au 31 décembre 2012 (31 décembre 2011 : 671,2 millions \$) n'était pas amorti, puisqu'il correspond principalement à des actifs de transport d'électricité d'AltaLink qui étaient en construction.

AltaLink calcule l'amortissement sur une base linéaire et a utilisé des taux d'amortissement allant de 2,48 % à 21,67 % en 2012 (2011 : de 2,49 % à 23,41 %).

NOTE 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)**B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS**

	BÂTIMENTS	MATÉRIEL INFORMATIQUE	MOBILIER DE BUREAU	AUTRES	TOTAL
Valeur comptable brute					
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	77 878 \$	269 317 \$	125 495 \$	77 966 \$	550 656 \$
Ajouts	7 006	44 457	19 026	25 862	96 351
Écarts de change	83	(2 613)	(745)	(452)	(3 727)
Cessions / mises hors service / récupérations	(404)	(4 939)	(5 628)	(1 312)	(12 283)
Solde au 31 décembre 2012	84 563 \$	306 222 \$	138 148 \$	102 064 \$	630 997 \$
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	29 553	233 350	84 988	42 882	390 773
Dotations aux amortissements	3 555	35 261	11 917	8 874	59 607
Écarts de change	(20)	(2 415)	(405)	(365)	(3 205)
Cessions / mises hors service / récupérations	(258)	(4 402)	(3 782)	(833)	(9 275)
Solde au 31 décembre 2012	32 830 \$	261 794 \$	92 718 \$	50 558 \$	437 900 \$

	BÂTIMENTS	MATÉRIEL INFORMATIQUE	MOBILIER DE BUREAU	AUTRES	TOTAL
Valeur comptable brute					
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	67 170 \$	251 477 \$	107 055 \$	58 367 \$	484 069 \$
Ajouts	7 016	31 854	13 637	14 641	67 148
Ajouts provenant d'acquisitions d'entreprises	4 335	3 431	10 269	6 935	24 970
Écarts de change	(643)	(1 668)	(521)	(495)	(3 327)
Cessions / mises hors service / récupérations	-	(15 777)	(4 945)	(1 482)	(22 204)
Solde au 31 décembre 2011	77 878 \$	269 317 \$	125 495 \$	77 966 \$	550 656 \$
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	26 602	224 774	80 525	36 979	368 880
Dotations aux amortissements	2 979	25 341	8 666	6 814	43 800
Écarts de change	(28)	(1 400)	(189)	(237)	(1 854)
Cessions / mises hors service / récupérations	-	(15 365)	(4 014)	(674)	(20 053)
Solde au 31 décembre 2011	29 553 \$	233 350 \$	84 988 \$	42 882 \$	390 773 \$

Valeur comptable nette :

Au 31 décembre 2011	48 325 \$	35 967 \$	40 507 \$	35 084 \$	159 883 \$
Au 31 décembre 2012	51 733 \$	44 428 \$	45 430 \$	51 506 \$	193 097 \$

NOTE 12 GOODWILL

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable du goodwill de la Société :

	ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS		TOTAL
		SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	203 786 \$	317 367 \$	20 875 \$	542 028 \$
Goodwill découlant des acquisitions conclues durant l'exercice	–	101 357	4 296	105 653
Écarts de change découlant de la conversion, montant net	–	(8 210)	–	(8 210)
Solde au 31 décembre 2011	203 786	410 514	25 171	639 471
Goodwill découlant des acquisitions conclues durant l'exercice	–	3 297	–	3 297
Écarts de change découlant de la conversion, montant net, et autre	–	(6 907)	(86)	(6 993)
Solde au 31 décembre 2012	203 786 \$	406 904 \$	25 085 \$	635 775 \$

Aux fins du test annuel de dépréciation, le goodwill a été affecté aux UGT ou groupes d'UGT suivants, qui sont les unités qui devraient tirer avantage des synergies des regroupements d'entreprises desquels découle le goodwill.

UGT OU GROUPE D'UGT	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
AltaLink	203 786 \$	203 786 \$
Services et Ensembles — Europe	139 463	137 402
Services et Ensembles — Brésil	68 773	77 118
Services et Ensembles — Autres	198 668	195 994
O&M	25 085	25 171
	635 775 \$	639 471 \$

NOTE 13 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Provenant des ICI		
Apports de tiers d'AltaLink	51 991 \$	95 285 \$
Liquidités soumises à restrictions	6 263	6 098
Autres	31 783	26 373
	90 037	127 756
Provenant des autres activités	30 175	45 389
Actifs financiers non courants	120 212 \$	173 145 \$

Dans le cadre de certains projets, les tierces parties d'AltaLink paient leur quote-part des coûts des projets d'investissement avant le début de la construction et fournissent un financement par anticipation pour les coûts d'exploitation et d'entretien futurs des actifs dont la construction est réalisée grâce à l'apport des tiers. Ces apports de tiers d'AltaLink sont constatés comme des actifs financiers non courants avec un montant identique dans les autres passifs financiers non courants (voir note 18).

NOTE 14 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Provenant des ICI		
Immobilisations incorporelles d'AltaLink	173 942 \$	104 949 \$
Autres	17 570	10 089
	191 512	115 038
Provenant des autres activités	57 352	38 483
Autres actifs non courants	248 864 \$	153 521 \$

Les immobilisations incorporelles d'AltaLink comprennent principalement des droits fonciers. Le taux d'amortissement appliqué aux droits fonciers était de 2,13 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (2011 : 2,00 %), alors que les taux d'amortissement appliqués par AltaLink à ses autres immobilisations incorporelles se situaient entre 11,80 % et 28,33 % (2011 : entre 12,38 % et 24,32 %). Les immobilisations incorporelles comprises dans les travaux de construction en cours ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être utilisées. Au 31 décembre 2012, un montant de 73,2 millions \$ (2011 : 18,8 millions \$) des immobilisations incorporelles n'était pas amorti.

NOTE 15 AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Engagements à investir dans des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et la méthode du coût (NOTE 5C)	154 744 \$	159 078 \$
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	139 941	103 605
Solde du prix d'achat à payer lié à l'acquisition d'entreprises	3 566	20 631
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie — juste valeur défavorable	4 058	7 717
Autres passifs financiers courants	302 309 \$	291 031 \$

NOTE 16 AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Impôt sur le résultat et autres taxes à payer	118 329 \$	113 946 \$
Passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie (NOTE 21C)	40 360	37 743
Autres passifs courants	158 689 \$	151 689 \$

NOTE 17 DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME

A) FACILITÉS DE CRÉDIT, AVEC RECOURS, RENOUELABLES

La Société dispose de marges de crédit renouvelables consenties à long terme par différentes banques, totalisant 590,0 millions \$, sur lesquelles elle peut soit émettre des lettres de crédit, soit emprunter à des taux variables ne dépassant pas le taux préférentiel. Au 31 décembre 2012, un montant de 123,4 millions \$ sur ces marges de crédit demeuraient inutilisés, la différence de 466,6 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit. De plus, la Société possède d'autres marges de crédit destinées spécifiquement à l'émission de lettres de crédit. Toutes les marges de crédit mentionnées ci-dessus sont non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.

B) DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Avec recours (au crédit général de la Société)		
Déventures, 6,19 %, échéant en juillet 2019, dont la valeur nominale de 350,0 millions \$ est remboursable intégralement à échéance	348 545 \$	348 369 \$
Les déventures échéant en 2019 sont non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.		
Dettes à long terme avec recours	348 545 \$	348 369 \$

C) DETTE SANS RECOURS PROVENANT DES ICI (NON GARANTIE OU GARANTIE UNIQUEMENT PAR DES ÉLÉMENTS D'ACTIF SPÉCIFIQUES DES ICI)

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
AltaLink		
Obligations de premier rang et billets à moyen terme garantis, de 2,98 % à 5,43 %, échéant de 2013 à 2042	1 791 979 \$	1 219 244 \$
Dettes non garanties, 10,50 %, échéant en 2015, 5,21 %, échéant en 2016 et 3,67 % échéant en 2019	392 606	392 994
Facilité de crédit bancaire non garantie de 300 millions \$ (2011 : 300 millions \$), en vertu de laquelle AltaLink peut emprunter au taux préférentiel du Canada ou des acceptations bancaires, échéant en 2016	139 959	104 500
Facilité de crédit bancaire garantie de 75 millions \$ (2011 : 50 millions \$), en vertu de laquelle AltaLink peut emprunter au taux préférentiel du Canada ou des acceptations bancaires, échéant en 2014	1 778	–
Papier commercial non garanti et facilité de crédit bancaire garantie	–	18 981
Le papier commercial non garanti est soutenu par une facilité de crédit bancaire garantie de 1 425 millions \$ (2011 : 850 millions \$) en vertu de laquelle AltaLink peut emprunter au taux préférentiel du Canada ou des acceptations bancaires, échéant en 2014. Les retraits en vertu de cette facilité de crédit bancaire étaient de néant aux 31 décembre 2012 et 2011, alors que le papier commercial non garanti en circulation était de néant au 31 décembre 2012 (2011 : 19,0 millions \$).		
Les obligations de premier rang et billets à moyen terme garantis et les facilités de crédit bancaires garanties ont tous l'égalité de rang et sont garantis par une charge flottante de premier rang sur les actifs actuels et futurs d'AltaLink L.P.		
Autres	144	433
Okanagan Lake Concession		
Facilité de crédit, 5,415 %, échéant en 2033, garantie par tous les actifs d'Okanagan Lake Concession. SNC-Lavalin a aussi donné en garantie ses parts d'Okanagan Lake Concession et une cession des produits futurs de la concession.	137 775	141 324
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte		
Prêt en trois tranches, échéant entre 2014 et 2026, portant intérêt à : i) des taux variables entre l'Euribor 1 mois majoré de 1,25 % et l'Euribor 3 mois majoré de 1,90 %; et ii) un taux fixe de 4,91 %.	21 030	11 282
Total de la dette à long terme sans recours provenant des ICI	2 485 271	1 888 758
Moins : dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme	484 575	327 381
Dettes à long terme sans recours provenant des ICI	2 000 696 \$	1 561 377 \$

NOTE 17 DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME (SUITE)**D) REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE À COURT TERME ET DE LA DETTE À LONG TERME**

Le tableau suivant présente le sommaire des paiements de capital futurs de la dette à court terme et de la dette à long terme avec ou sans recours de SNC-Lavalin, ainsi que le rapprochement avec leur valeur comptable nette :

AU 31 DÉCEMBRE 2012	AVEC RECOURS	SANS RECOURS PROVENANT DES ICI	TOTAL
2013	– \$	484 575 \$	484 575 \$
2014	–	3 730	3 730
2015	–	49 091	49 091
2016	–	154 332	154 332
2017	–	4 581	4 581
Par la suite	350 000	1 805 506	2 155 506
Total	350 000 \$	2 501 815 \$	2 851 815 \$
Frais de financement nets différés non amortis et escomptes non amortis	(1 455)	(16 544)	(17 999)
Valeur comptable nette de la dette à court terme et de la dette à long terme	348 545 \$	2 485 271 \$	2 833 816 \$

NOTE 18 AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Passif lié aux apports de tiers d'AltaLink	51 991 \$	95 285 \$
Autres	33 628	35 459
Autres passifs financiers non courants	85 619 \$	130 744 \$

Dans le cadre de certains projets, les tierces parties d'AltaLink paient leur quote-part des coûts des projets d'investissement avant le début de la construction et fournissent un financement par anticipation pour les coûts d'exploitation et d'entretien futurs des actifs dont la construction est réalisée grâce à l'apport des tiers. Les apports de tiers d'AltaLink sont constatés comme des actifs financiers non courants (voir note 13) avec un montant identique dans les autres passifs financiers non courants.

NOTE 19 PROVISIONS

	RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	AUTRES ⁽¹⁾	TOTAL
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	88 823 \$	136 011 \$	224 834 \$
Provisions additionnelles comptabilisées au cours de l'exercice	3 564	237 983	241 547
Montants utilisés au cours de l'exercice	(31 991)	(130 542)	(162 533)
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	(618)	(2 023)	(2 641)
Pertes actuarielles comptabilisées dans les capitaux propres	12 298	–	12 298
Augmentation résultant de l'écoulement du temps, effet des variations des taux d'actualisation et effet des écarts de change	8 573	1 313	9 886
Solde au 31 décembre 2012	80 649 \$	242 742 \$	323 391 \$

(1) Les autres provisions incluent principalement les pertes prévues sur certains projets, les poursuites et les provisions pour garantie.

L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques liées aux provisions de la Société se présente comme suit : i) la majorité des provisions pour les poursuites devraient être résolues au cours des cinq prochains exercices; ii) les pertes prévues sur certains projets devraient être encourues sur la période du projet, habituellement jusqu'à trois ans; iii) les dépenses au titre des garanties devraient être engagées au cours des cinq prochains exercices; et iv) la majorité des autres provisions devraient être résolues au cours des vingt prochains exercices. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la provision au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que d'autres informations, y compris le niveau des paiements futurs relatifs à la capitalisation des régimes conformément à ces arrangements, sont indiquées à la note 29.

NOTE 20 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants comprennent principalement les contributions reçues par AltaLink de tierces parties et utilisées pour financer certains frais de construction d'immobilisations corporelles qui sont constatées comme des produits sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Les autres passifs non courants incluent aussi les montants perçus par AltaLink de l'*Alberta Utilities Commission* afin d'assumer des coûts de récupération qui sont constatés ultérieurement comme des produits lorsque les coûts connexes sont engagés.

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Contributions de tiers d'AltaLink	419 769 \$	310 498 \$
Fonds liés aux coûts de récupération d'AltaLink	167 926	170 596
Autres	5 734	5 123
Autres passifs non courants	593 429 \$	486 217 \$

NOTE 21 CAPITAL SOCIAL

A) AUTORISÉ

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions privilégiées en une ou plusieurs séries et à déterminer, avant leur émission, le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions s'y rattachant.

Le capital social émis et en circulation de la Société consiste uniquement en des actions ordinaires entièrement payées sans valeur nominale. Toutes les actions ordinaires permettent de recevoir des dividendes égaux, sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions privilégiées. Chaque action ordinaire donne un vote à la réunion des actionnaires de la Société.

Sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions privilégiées, à la liquidation ou à la dissolution de la Société ou toute autre distribution de ses actifs entre les actionnaires dans le but de cesser ses activités, tous les actifs de la Société disponibles pour paiement ou distribution aux détenteurs d'actions ordinaires sont payés ou distribués d'une manière égale, action par action, aux détenteurs de ces actions ordinaires.

B) RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des régimes d'options sur actions en vertu desquels des options sur actions étaient en cours au 31 décembre 2012 :

RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS DE 2011, 2009 ET 2007	
Date d'attribution	Sixième jour de Bourse suivant la date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société
Prix d'exercice des options sur actions	Le plus élevé des montants suivants : i) le prix de clôture moyen pour les 5 jours de Bourse précédant la date d'attribution et ii) le prix de clôture au jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution
Acquisition des droits des options sur actions	Acquisition graduelle des droits en trois tranches égales : 2 ans, 3 ans et 4 ans, respectivement, après la date d'attribution
Expiration des options sur actions	5 ans après la date d'attribution
Autres dispositions	Dans le cas d'une cessation d'emploi, sauf en cas de décès ou si le titulaire d'options est admissible à la retraite, les options dont les droits n'ont pas été acquis sont immédiatement annulées et les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées au cours d'une période spécifique n'excédant pas 30 jours. En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite, aucune modification n'est apportée aux options, que les droits soient acquis ou non

NOTE 21 CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Le tableau ci-dessous présente les variations du nombre d'options en cours en 2012 et en 2011 :

	2012		2011	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)
Options en cours au début de l'exercice	5 357 515	44,57 \$	5 126 117	40,61 \$
Attribuées ⁽¹⁾	1 173 900	37,04 \$	1 119 200	54,06 \$
Exercées ⁽²⁾	(210 140)	32,98 \$	(820 216)	32,84 \$
Expirées ⁽³⁾	(664 908)	37,41 \$	-	- \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(292 767)	45,81 \$	(67 586)	44,21 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	5 363 600	44,19 \$	5 357 515	44,57 \$

(1) La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées était de 9,39 \$ en 2012 (15,04 \$ en 2011).

(2) En 2012, le prix moyen pondéré des actions ordinaires de la Société lors de l'exercice des options sur actions s'élevait à 45,95 \$ (53,56 \$ en 2011).

(3) La majorité des options expirées en 2012 n'ont pas été exercées puisque leur prix d'exercice était supérieur au prix du marché de l'action ordinaire de la Société au moment de leur expiration.

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en cours et pouvant être exercées au 31 décembre 2012.

FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	OPTIONS EN COURS				OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES		
	RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS	ANNÉE DE L'ATTRIBUTION	NOMBRE D'OPTIONS EN COURS	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE DES OPTIONS (EN MOIS)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)
De 37,17 \$ à 55,10 \$	2007	2008	1 034 097	2	46,23 \$	1 034 097	46,23 \$
31,59 \$	2007	2009	830 073	14	31,59 \$	521 877	31,59 \$
37,53 \$	2009	2009	313 730	16	37,53 \$	203 434	37,53 \$
De 52,40 \$ à 57,07 \$	2009	2010	1 009 000	27	52,46 \$	336 329	52,46 \$
De 51,55 \$ à 54,07 \$	2011	2011	1 039 400	40	54,06 \$	-	- \$
37,04 \$	2011	2012	1 137 300	52	37,04 \$	-	- \$
			5 363 600	28	44,19 \$	2 095 737	42,74 \$

Au 31 décembre 2012, 123 300 options sur actions étaient toujours disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2011 (31 décembre 2011 : 1 188 300 options sur actions), tandis que le nombre d'options sur actions toujours disponibles en vertu des régimes d'options sur actions de 2009 et 2007 était de zéro.

Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2012	2011
Taux d'intérêt sans risque	1,61 %	2,15 %
Volatilité attendue du cours de l'action	33,62 %	34,78 %
Durée attendue de l'option	4 ans	4 ans
Dividendes attendus	1,50 %	1,00 %

La volatilité sous-jacente attendue a été déterminée en fonction des données historiques.

NOTE 21 CAPITAL SOCIAL (SUITE)**C) RÉGIMES DONT LE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS EST RÉGLÉ EN TRÉSORERIE**

Aux 31 décembre 2012 et 2011, la Société avait 4 régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie pour les cadres, nommément, le régime d'UAP de 2009, le régime d'UAD de 2009, le régime d'UAP et le régime d'UAR. Aux 31 décembre 2012 et 2011, la Société avait aussi un régime dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, le régime d'UAD, pour les membres du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc.

Le tableau ci-après résume les modalités et conditions des régimes pour les cadres :

	RÉGIME D'UAP DE 2009	RÉGIME D'UAD DE 2009 / RÉGIME D'UAP (1)	RÉGIME D'UAR
Date d'attribution	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société
Nombre d'unités	Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur trois ans du résultat par action, de manière à déterminer le nombre d'unités que tous les participants admissibles auront éventuellement le droit de recevoir, le cas échéant	Déterminé à la date d'attribution, sans modifications ultérieures	Déterminé à la date d'attribution, sans modifications ultérieures
Acquisition des droits des unités	Les droits des unités sont acquis en totalité à la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution	Les droits des unités sont acquis à raison de 20 % par année suivant la date d'attribution	Les droits des unités sont acquis en totalité 3 ans après la date d'attribution
Modalités de rachat ou de conversion	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables au gré du participant, contre espèces, par la Société, dans les 90 jours suivant la fin de la période d'acquisition des droits, ou converties en unités du régime d'UAD 2009 dont les droits sont acquis	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société dans les trente jours suivant le premier anniversaire de la cessation d'emploi du participant	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la période d'acquisition des droits
Prix de rachat	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les 4 jours de Bourse précédant cette date	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, à la date du premier anniversaire de la cessation d'emploi et au dernier jour de transaction à la Bourse de Toronto de chacune des 12 semaines précédant cette date	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les 5 jours de Bourse précédant cette date

NOTE 21 CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Extinctions	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué
Autres dispositions	En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le rachat est effectué dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution	En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le rachat est effectué à la date du premier anniversaire suivant le dernier jour de travail du participant	En cas de décès ou de retraite d'un participant avant la fin de la période d'acquisition des droits, les droits des unités sont acquis au prorata, et le paiement est effectué au plus tard le 15 mars de l'année suivant l'événement

(1) Le régime d'UAP a les mêmes modalités que le régime d'UAD de 2009, sauf que sous certaines conditions, l'acquisition des droits était immédiate, permettant au participant de recevoir 50 % des unités attribuées dans l'année en cours comme un paiement en espèces. Aucune unité n'est disponible pour les attributions futures au titre du régime d'UAP depuis le 1^{er} janvier 2010.

Les modalités du régime d'UAD sont les suivantes : des unités sont émises aux membres du conseil d'administration de Groupe SNC-Lavalin inc. à la fin de chaque trimestre. Chaque membre est tenu de participer au régime d'UAD en différant au moins 25 % de ses jetons de présence annuels. Un nombre additionnel d'unités est également attribué annuellement tel que déterminé par le comité de gouvernance de Groupe SNC-Lavalin inc. Les droits des unités sont acquis immédiatement. Lorsqu'un membre cesse de siéger au conseil d'administration, les unités sont rachetées en espèces immédiatement.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'actions attribuées et la juste valeur moyenne pondérée par unité d'actions pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011 :

	2012		2011	
	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ D' ACTIONS (EN DOLLARS)	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ D' ACTIONS (EN DOLLARS)
Régime d'UAP de 2009	44 120	37,04 \$	35 734	55,00 \$
Régime d'UAD de 2009	80 353	39,18 \$	36 516	54,98 \$
Régime d'UAR	484 748	38,00 \$	91 678	55,07 \$
Régime d'UAD	38 533	40,55 \$	24 717	52,85 \$

La Société a un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité des unités découlant de la fluctuation du prix de ses actions. Cet arrangement financier comprend un instrument financier, lequel fluctue selon le cours de l'action de la Société, qui doit être classé comme étant détenu à des fins de transaction. Par conséquent, il est comptabilisé à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Autres actifs financiers courants », alors que le passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie est comptabilisé sous la rubrique « Autres passifs courants ». Tout gain ou toute perte provenant de la réévaluation de l'instrument financier contrebalance la majorité de la perte ou du gain provenant de la réévaluation à la juste valeur du passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie. L'arrangement financier est ajusté au besoin pour refléter les nouvelles attributions et/ou les règlements d'unités.

NOTE 21 CAPITAL SOCIAL (SUITE)

La charge de rémunération, déduction faite d'une perte de 7,1 millions \$ découlant de la réévaluation de l'actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie qui contrebalance la majeure partie du gain de 7,6 millions \$ provenant de la réévaluation du passif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie en 2012 (2011 : perte de 5,6 millions \$ qui contrebalance le gain de 5,2 millions \$), s'élevait à 10,0 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (2011 : 8,9 millions \$).

La valeur intrinsèque totale du passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie pour lesquels le droit du participant à obtenir de la trésorerie a été acquis, était de 33,3 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 31,7 millions \$), alors que le passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie était de 40,4 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 37,7 millions \$).

D) RACHAT D' ACTIONS

En 2012, le conseil d'administration a autorisé le renouvellement du programme d'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités en vue de racheter pour annulation, sur le marché libre, un nombre maximal de 3,0 millions (2011 : 3,0 millions) d'actions ordinaires pour une période de un an. Le renouvellement du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société doit être approuvé tous les ans par le conseil d'administration et la Bourse de Toronto. Les rachats d'actions pour 2012 et 2011 ont été les suivants :

	2012	2011
Rachetées et annulées :		
Tranche attribuée au capital social	539 \$	2 472 \$
Tranche attribuée aux résultats non distribués	6 335	41 799
	6 874 \$	44 271 \$
Nombre d'actions rachetées et annulées	175 700	819 400
Prix de rachat moyen par action (\$)	39,12 \$	54,03 \$

E) NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION — DE BASE ET DILUÉ

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en 2012 et en 2011 aux fins du calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS)	2012	2011
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — de base	151 058	150 897
Effet dilutif des options sur actions	246	1 043
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — dilué	151 304	151 940

En 2012, 4 212 297 options sur actions en cours ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives (2011 : 2 186 950 options sur actions en cours), car leur prix d'exercice était supérieur au prix moyen pondéré des actions ordinaires de la Société au cours des exercices.

F) DIVIDENDES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 132,9 millions \$ ou de 0,88 \$ par action (2011 : 126,8 millions \$ ou 0,84 \$ par action).

NOTE 22 AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société aux 31 décembre 2012 et 2011 :

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(47 975) \$	(33 028) \$
Actifs financiers disponibles à la vente	2 558	1 538
Couvertures de flux de trésorerie	395	(24 375)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(57 664)	(59 948)
Autres composantes des capitaux propres	(102 686) \$	(115 813) \$

- > La composante écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession.
- > La composante actifs financiers disponibles à la vente découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- > La composante couvertures de flux de trésorerie représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- > La composante quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 22 AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011 :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :		
Solde au début de l'exercice	(33 028) \$	(21 077) \$
Pertes de l'exercice	(14 947)	(11 951)
Solde à la fin de l'exercice	(47 975)	(33 028)
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Solde au début de l'exercice	1 538	1 317
Gains de l'exercice	1 387	1 395
Charge d'impôt liée aux gains de l'exercice	(200)	(151)
Reclassement en résultat net	(193)	(1 183)
Charge d'impôt relative aux montants reclassés en résultat net	26	160
Solde à la fin de l'exercice	2 558	1 538
Couvertures de flux de trésorerie :		
Solde au début de l'exercice	(24 375)	(15 920)
Gains (pertes) de l'exercice	2 303	(7 618)
Économie d'impôt liée aux gains (pertes) de l'exercice	330	2 632
Reclassement en résultat net	29 954	(4 241)
Charge (économie) d'impôt relative aux montants reclassés en résultat net	(7 817)	3 540
Solde à la fin de l'exercice avant l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink	395	(21 607)
Portion des couvertures de flux de trésorerie attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink allouée aux capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	–	(3 690)
Économie d'impôt liée à la portion allouée à des couvertures de flux de trésorerie d'AltaLink	–	922
Solde à la fin de l'exercice après l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink	395	(24 375)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :		
Solde au début de l'exercice	(59 948)	(31 800)
Quote-part de l'exercice	(5 678)	(49 738)
Économie d'impôt liée à la quote-part de l'exercice	907	16 156
Reclassement en résultat net	9 481	6 875
Économie d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	(2 426)	(1 441)
Solde à la fin de l'exercice	(57 664)	(59 948)
Autres composantes des capitaux propres	(102 686) \$	(115 813) \$

La Société prévoit qu'un montant d'environ 8,2 millions \$ de la perte nette non réalisée cumulée sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et de la quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence au 31 décembre 2012 sera reclassé en résultat net au cours des 12 prochains mois, compensant les gains non réalisés sur les éléments couverts sous-jacents concernés.

NOTE 22 AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)**GAINS ET PERTES ACTUARIELS CONSTATÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL**

Le tableau suivant fourni un rapprochement des gains et pertes actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011 :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012			2011		
	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE D'IMPÔT	MONTANT NET	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE D'IMPÔT	MONTANT NET
Montant cumulé au 1 ^{er} janvier	(17 475) \$	4 645 \$	(12 830) \$	(1 442) \$	359 \$	(1 083) \$
Constaté durant l'exercice :						
Régimes de retraite à prestations définies	(12 070)	2 923	(9 147)	(15 358)	4 117	(11 241)
Autres avantages postérieurs à l'emploi	(228)	54	(174)	(675)	169	(506)
	(12 298)	2 977	(9 321)	(16 033)	4 286	(11 747)
Montant cumulé au 31 décembre	(29 773) \$	7 622 \$	(22 151) \$	(17 475) \$	4 645 \$	(12 830) \$

NOTE 23 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012			2011		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL
Produits d'intérêts	(5 042) \$	(8 390) \$	(13 432) \$	(7 139) \$	(10 158) \$	(17 297) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	–	21 841	21 841	–	21 879	21 879
Sans recours :						
AltaLink	104 652	–	104 652	87 862	–	87 862
Autre	7 702	–	7 702	7 947	–	7 947
Autre ⁽¹⁾	5 169	230	5 399	11 061	3 759	14 820
Charges financières nettes	112 481 \$	13 681 \$	126 162 \$	99 731 \$	15 480 \$	115 211 \$

(1) En 2011, les autres charges financières nettes provenant des ICI incluaient une perte avant impôt de 5,0 millions \$ liée à l'acquisition d'une débenture d'une filiale se rapportant à la transaction visant AltaLink (note 5A).

NOTE 24 FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Frais de vente	225 492 \$	191 282 \$
Frais généraux et administratifs	625 725	463 409
Frais de vente, généraux et administratifs	851 217 \$	654 691 \$

NOTE 25 VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette du fonds de roulement sans effet de trésorerie liés aux activités opérationnelles et présentés aux tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2012	2011
Diminution (augmentation) des créances clients	(18 976) \$	69 674 \$
Diminution (augmentation) des contrats en cours	(210 622)	59 384
Augmentation des autres actifs financiers courants	(76 483)	(98 480)
Augmentation des autres actifs courants	(72 218)	(16 793)
Augmentation des dettes fournisseurs	186 550	151 221
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	30 193	(75 024)
Augmentation des produits différés	62 524	223 617
Augmentation des autres passifs financiers courants	36 336	24 557
Augmentation (diminution) des autres passifs courants	(32 511)	3 599
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	(95 207) \$	341 755 \$

NOTE 26 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

A) ACTIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ ET PASSIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ

L'impôt sur le résultat différé résultant des différences temporaires et des pertes fiscales non utilisées peut être résumé comme suit :

	1 ^{ER} JANVIER 2012	CONSTATÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	CONSTATÉ DANS LE CADRE D'ACQUISITIONS D'ENTREPRISES	CONSTATÉ EN RÉSULTAT NET	ÉCARTS DE CHANGE ET AUTRES CHARGES	31 DÉCEMBRE 2012
Courants :						
Retenues sur contrats avec des clients	(32 095) \$	– \$	– \$	15 577 \$	– \$	(16 518) \$
Contrats en cours	(27 685)	–	–	9 441	–	(18 244)
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	22 427	–	–	5 648	–	28 075
Passif de rémunération des employés	6 572	–	–	810	–	7 382
Passifs courants	59 389	–	–	21 478	(4)	89 863
Autres	363	–	–	(2 943)	–	(2 580)
Non courants :						
Immobilisations corporelles et goodwill	(72 017)	–	–	(11 533)	707	(82 843)
Actifs financiers non courants	(7 176)	–	–	(2 769)	–	(9 945)
Provisions	(62 272)	–	–	(2 239)	(309)	(64 820)
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	(12 164)	(1 519)	–	(25 607)	66	(39 224)
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	16 235	2 977	–	(2 195)	56	17 073
Autres	3 476	(7 661)	–	(451)	(526)	(5 162)
Pertes fiscales non utilisées	64 895	–	–	(3 253)	(700)	60 942
Passif d'impôt sur le résultat différé, montant net	(40 052) \$	(6 203) \$	– \$	1 964 \$	(710) \$	(45 001) \$
Présenté à l'état de la situation financière comme suit :						
Actif d'impôt sur le résultat différé	161 364 \$	–	–	–	–	177 581 \$
Passif d'impôt sur le résultat différé	201 416 \$	–	–	–	–	222 582 \$

NOTE 26 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

L'impôt sur le résultat différé pour la période comparative de 2011 se résume comme suit :

	1 ^{ER} JANVIER 2011	CONSTATÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	CONSTATÉ DANS LE CADRE D'ACQUISITIONS D'ENTREPRISES ET DE L'ACQUISITION DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE D'ALINK	CONSTATÉ EN RÉSULTAT NET	ÉCARTS DE CHANGE ET AUTRES CHARGES	31 DÉCEMBRE 2011
Courants :						
Retenues sur contrats avec des clients	(9 479) \$	– \$	(2) \$	(22 614) \$	– \$	(32 095) \$
Contrats en cours	(14 639)	–	(332)	(12 714)	–	(27 685)
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	14 384	–	–	8 043	–	22 427
Passif de rémunération des employés	4 528	–	–	2 044	–	6 572
Passifs courants	50 119	–	10	9 204	56	59 389
Autres	1 248	–	–	(885)	–	363
Non courants :						
Immobilisations corporelles et goodwill	(41 434)	–	(10 396)	(28 469)	8 282	(72 017)
Actifs financiers non courants	(6 473)	–	–	(703)	–	(7 176)
Provisions	(54 171)	–	–	(4 100)	(4 001)	(62 272)
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	2 819	14 716	–	(29 654)	(45)	(12 164)
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	11 224	4 286	2 553	(1 822)	(6)	16 235
Autres	(6 414)	6 180	488	2 704	518	3 476
Pertes fiscales non utilisées	54 846	–	16	14 370	(4 337)	64 895
Actif (passif) d'impôt sur le résultat différé, montant net	6 558 \$	25 182 \$	(7 663) \$	(64 596) \$	467 \$	(40 052) \$
Présenté à l'état de la situation financière comme suit :						
Actif d'impôt sur le résultat différé	158 419 \$	–	–	–	–	161 364 \$
Passif d'impôt sur le résultat différé	151 861 \$	–	–	–	–	201 416 \$

Au 31 décembre 2012, la Société disposait de 360,3 millions \$ au titre des pertes fiscales reportées en avant autres qu'en capital qui expirent par tranches diverses entre 2013 et 2032. Un actif d'impôt sur le résultat différé de 60,9 millions \$ a été comptabilisé sur 300,7 millions \$ de ces pertes. Les actifs d'impôt sur le résultat différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le bénéfice imposable sur lequel les pertes fiscales inutilisées peuvent être utilisées sera disponible.

Un passif d'impôt sur le résultat différé n'a pas été comptabilisé à l'égard des différences temporaires imposables de 758,1 millions \$ (2011 : 884,6 millions \$) liées aux placements dans des filiales, des entreprises associées et des participations dans des coentreprises, car la Société contrôle le moment du renversement, et il est probable que les différences temporaires ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

NOTE 26 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)**B) CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt prévue de SNC-Lavalin calculée selon le taux d'imposition effectif au Canada de 26,3 % (2011 : 27,7 %) et la charge d'impôt présentée dans le résultat net :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012		2011	
	MONTANT	%	MONTANT	%
Résultat avant la charge d'impôt sur le résultat	377 606 \$		482 234 \$	
Taux d'imposition au Canada pour SNC-Lavalin		26,3		27,7
Charge d'impôt sur le résultat prévue	99 431 \$		133 690 \$	
Augmentation (diminution) provenant de :				
Incidence des écarts entre les taux d'imposition étrangers et les taux canadiens	(5 301)	(1,4)	(13 941)	(2,9)
Résultat net non visé par l'impôt	2 451	0,6	(50)	-
Produit non imposable provenant de certains ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(27 019)	(7,1)	(27 549)	(5,7)
Autres écarts permanents aux fins de l'impôt	20	-	9 593	2,0
Incidence des variations des taux d'imposition sur l'actif d'impôt sur le résultat différé et le passif d'impôt sur le résultat différé	78	-	1 323	0,3
Autres	(1 584)	(0,4)	(8 174)	(1,7)
Charge d'impôt sur le résultat au taux d'imposition effectif	68 076 \$	18,0	94 892 \$	19,7

La charge d'impôt sur le résultat de SNC-Lavalin comprenait les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Charge d'impôt exigible	70 040 \$	30 296 \$
Charge (économie) d'impôt différé	(1 964)	64 596
Charge d'impôt sur le résultat, montant net	68 076 \$	94 892 \$

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS**A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin aux 31 décembre 2012 et 2011 par catégorie et classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE	2012					
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					JUSTE VALEUR
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 174 900 \$	– \$	– \$	– \$	1 174 900 \$	1 174 900 \$
Liquidités soumises à restrictions	32 815	–	–	–	32 815	32 815
Créances clients	–	–	1 175 152	–	1 175 152	1 175 152
Autres actifs financiers courants :						
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	44 278	–	–	–	44 278	44 278
Instruments financiers dérivés	–	–	–	10 396	10 396	10 396
Autres actifs financiers courants	–	–	374 146	–	374 146	374 146
ICI comptabilisés selon la méthode du coût :						
Au coût ⁽¹⁾	–	268 966	–	–	268 966	Voir ⁽¹⁾
Au coût amorti	–	–	69 997	–	69 997	69 997
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽²⁾	–	–	258 924	–	258 924	278 090
Actifs financiers non courants :						
Liquidités soumises à restrictions	6 263	–	–	–	6 263	6 263
Autres :						
À la juste valeur	51 991	13 270	–	479	65 740	65 740
Au coût / coût amorti ⁽²⁾	–	–	48 209	–	48 209	48 209
Total	1 310 247	282 236	1 926 428	10 875	3 529 786	

(1) Ces actifs financiers disponibles à la vente représentent des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

(2) Pour la tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

AU 31 DÉCEMBRE	2011					JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 231 049 \$	– \$	– \$	– \$	1 231 049 \$	1 231 049 \$
Liquidités soumises à restrictions	39 354	–	–	–	39 354	39 354
Créances clients	–	–	1 155 544	–	1 155 544	1 155 544
Autres actifs financiers courants :						
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	39 671	–	–	–	39 671	39 671
Instruments financiers dérivés	–	–	–	42 960	42 960	42 960
Autres actifs financiers courants	–	–	313 921	–	313 921	313 921
ICI comptabilisés selon la méthode du coût :						
Au coût ⁽¹⁾	–	226 362	–	–	226 362	Voir ⁽¹⁾
Au coût amorti	–	–	66 879	–	66 879	66 879
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽²⁾	–	–	239 113	–	239 113	250 180
Actifs financiers non courants :						
Liquidités soumises à restrictions	6 098	–	–	–	6 098	6 098
Autres :						
À la juste valeur	95 285	13 505	–	–	108 790	108 790
Au coût / coût amorti ⁽²⁾	–	–	58 257	–	58 257	58 257
Total	1 411 457 \$	239 867 \$	1 833 714 \$	42 960 \$	3 527 998 \$	

(1) Ces actifs financiers disponibles à la vente représentent des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

(2) Pour la tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession et la majorité des actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers de SNC-Lavalin aux 31 décembre 2012 et 2011 par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE	2012				JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL		
Dettes fournisseurs	– \$	1 649 776 \$	1 649 776 \$	1 649 776 \$	1 649 776 \$
Acomptes reçus sur contrats	–	346 780	346 780	346 780	346 780
Autres passifs financiers courants :					
Instruments financiers dérivés	4 058	–	4 058	4 058	4 058
Autres passifs financiers courants	–	298 251	298 251	298 251	298 251
Avance liée à un arrangement de financement de contrat ⁽³⁾	–	43 273	43 273	43 273	43 273
Dettes à court terme et dette à long terme ⁽⁴⁾ :					
Avec recours	–	348 545	348 545	348 545	402 889
Sans recours provenant des ICI	–	2 485 271	2 485 271	2 485 271	2 693 622
Autres passifs financiers non courants	11 104	74 515	85 619	85 619	85 619
Total	15 162 \$	5 246 411 \$	5 261 573 \$		

(3) La juste valeur de l'avance liée à un arrangement de financement de contrat a été estimée en utilisant l'approche par le marché, qui se fonde sur les prix et d'autres informations pertinentes générées par des transactions de marché impliquant des actifs similaires ou comparables, et se rapproche de sa valeur comptable.

(4) La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme classées dans la catégorie « Autres passifs financiers » a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux ICI, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant les mêmes modalités.

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

AU 31 DÉCEMBRE	2011			
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE			JUSTE VALEUR
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	
Dettes fournisseurs	– \$	1 520 395 \$	1 520 395 \$	1 520 395 \$
Acomptes reçus sur contrats	–	316 714	316 714	316 714
Autres passifs financiers courants :				
Instruments financiers dérivés	7 717	–	7 717	7 717
Autres passifs financiers courants	–	283 314	283 314	283 314
Dette à court terme et dette à long terme ⁽¹⁾ :				
Avec recours	–	348 369	348 369	411 079
Sans recours provenant des ICI	–	1 888 758	1 888 758	2 101 628
Autres passifs financiers non courants	8 056	122 688	130 744	130 744
Total	15 773 \$	4 480 238 \$	4 496 011 \$	

(1) La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme classées dans la catégorie « Autres passifs financiers » a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux ICI, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts aux modalités semblables.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le choix de la méthode d'évaluation des instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur se fait en fonction de la hiérarchie suivante :

NIVEAU	FONDEMENT DE LA DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR	INSTRUMENTS FINANCIERS
Niveau 1	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques	Investissements en capitaux propres disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur
Niveau 2	Données autres que les prix cotés décrits pour le niveau 1, observables directement ou indirectement, pour l'actif ou le passif	Trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions, dérivés utilisés comme couvertures des flux de trésorerie, actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie (présenté dans les autres actifs financiers courants) et apports de tiers d'AltaLink (présentés dans les actifs financiers non courants)
Niveau 3	Données sur le passif ou l'actif non fondées sur des données de marché observables	Aucun

B) NATURE ET PORTÉE DES RISQUES DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE CES RISQUES

NATURE DU RISQUE	DESCRIPTION
Risque de crédit	Risque pour SNC-Lavalin de subir une perte financière dans l'éventualité où l'autre partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations. L'exposition maximale au risque de crédit pour SNC-Lavalin à la fin d'une période donnée correspond généralement à la valeur comptable des actifs financiers exposés à ce type de risque
Risque de liquidité	Possibilité que SNC-Lavalin éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers
Risque de marché	Variabilité de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier causée par une variation des prix du marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**RISQUE DE CRÉDIT**

Pour SNC-Lavalin, le risque de crédit découle des éléments suivants :

- i) La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les liquidités soumises à restrictions, qui sont investis dans des instruments financiers liquides et de première catégorie, selon la politique d'investissement de SNC-Lavalin.
- ii) Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture dont la juste valeur est favorable et l'actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, qui comportent un élément inhérent de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. Ce risque de crédit est réduit en concluant de tels contrats avec des institutions financières de première catégorie, dont il est prévu qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.
- iii) Les créances clients, tel qu'il est expliqué à la note 8. Un client donné peut représenter une part importante des produits consolidés de SNC-Lavalin au cours d'un exercice donné en raison de la taille d'un projet particulier et de l'avancement du projet.

L'objectif de la Société consiste à réduire son risque de crédit en s'assurant de recouvrer ses créances clients en temps opportun. La Société fait appel à l'attribution d'intérêts imputés pour inciter les directeurs de projet à recouvrer les créances clients, puisque les soldes non recouverts donnent lieu à un coût interne pour les projets en question et ont, par conséquent, une incidence sur la rentabilité des projets, qui est utilisée pour déterminer la rémunération des dirigeants, et sur la rentabilité du secteur d'exploitation concerné.

- iv) Les autres actifs financiers courants, tel qu'il est expliqué à la note 9, et les actifs financiers non courants, tel qu'il est expliqué à la note 13. Les tranches courantes et à long terme des créances en vertu des accords de concession de services respectent les conditions normales de paiement et il n'y a pas de montants importants qui sont des créances en souffrance aux 31 décembre 2012 et 2011.
- v) Les actifs financiers inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût » et classés dans « Prêts et créances », qui comprennent principalement le prêt à l'Exploitant du projet Ambatovy (note 5C).
- vi) Les garanties financières pour le projet Ambatovy, décrites à la note 5C.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

SNC-Lavalin surveille sur une base continue le risque de liquidité découlant des instruments financiers en veillant à disposer de ressources suffisantes pour respecter ses obligations.

Tel qu'il est indiqué à la note 5, l'état consolidé de la situation financière de SNC-Lavalin inclut environ 3 458,6 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 2 736,8 millions \$) de passifs provenant des ICI qui sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale. Ces passifs, qui sont sans recours pour la Société, doivent être remboursés par les ICI et sont garantis par les actifs respectifs des concessions, y compris 544,8 millions \$ d'actifs financiers au 31 décembre 2012 (2011 : 492,9 millions \$) et par les actions ou les parts de SNC-Lavalin dans de tels investissements dans des concessions. Ainsi, la valeur comptable actuellement à risque pour SNC-Lavalin, dans l'hypothèse où ses ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ne pourraient respecter leurs obligations, correspond à la valeur comptable du montant investi dans ces entités, qui totalisait 952,4 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 721,9 millions \$).

Les paiements de capital futurs sur la dette à court terme et la dette à long terme de SNC-Lavalin sont présentés à la note 17.

Le prélèvement d'un montant sur les lettres de crédit ou les garanties bancaires (note 27C) par un ou plusieurs tiers pourrait notamment réduire de façon importante la position de trésorerie de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

RISQUE DE MARCHÉ**I) RISQUE DE CHANGE**

Le risque de change de SNC-Lavalin provient d'arrangements en devises autres que sa devise de présentation et de l'actif net de ses établissements étrangers.

La Société gère le risque de change en faisant coïncider, dans la mesure du possible, les encaissements dans une devise étrangère et les décaissements dans la même devise, pour chaque projet qui génère des produits pour lesquels interviennent des devises étrangères. Des instruments financiers dérivés conclus avec des banques (par exemple, des contrats de change à terme) sont également utilisés pour couvrir les flux de trésorerie en devises étrangères.

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant indique les principaux contrats de change à terme en cours en vertu desquels SNC-Lavalin s'est engagée à acheter ou à vendre des devises étrangères :

AU 31 DÉCEMBRE 2012			AU 31 DÉCEMBRE 2011		
ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE	ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE
403 971 \$ CA	394 765 \$ US	2013-2017	471 149 \$ CA	456 234 \$ US	2012-2016
114 594 \$ CA	87 661 €	2013-2017	533 003 \$ CA	375 781 €	2012-2015
72 488 \$ US	73 230 \$ CA	2013-2014	61 806 \$ US	63 829 \$ CA	2012-2013
3 312 \$ US	2 615 €	2013	21 457 \$ US	15 698 €	2012
2 357 €	3 016 \$ US	2013	19 793 €	26 761 \$ US	2012-2013
18 570 €	24 460 \$ CA	2013-2017	26 223 €	37 066 \$ CA	2012-2013

Au 31 décembre 2012, les contrats de change à terme utilisés par la Société à des fins de couverture avaient une juste valeur nette favorable de 6,3 millions \$ (2011 : 35,2 millions \$). Les principaux contrats de change à terme qui étaient en cours à cette date étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des devises étrangères en échange de dollars canadiens, ou étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des dollars américains en échange d'euros.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

L'incidence suivante sur les capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 a été calculée à partir des actifs (passifs) nets financiers de la Société libellés en dollars américains et en euros, d'instruments financiers dérivés utilisés aux fins de couverture du risque de la Société à l'égard du dollar américain et de l'euro et d'investissements dans des établissements à l'étranger.

		L'INCIDENCE SUR LES CAPITAUX PROPRES	
		\$CA / \$US ⁽²⁾	\$CA / € ⁽²⁾
Augmentation (diminution)	Appréciation de 10 % du dollar canadien ⁽¹⁾	12 576 \$	(957) \$
Augmentation (diminution)	Diminution de 10 % du dollar canadien ⁽¹⁾	(12 576) \$	957 \$

(1) Dans l'hypothèse où toutes les autres variables seraient demeurées inchangées.

(2) L'exposition de la Société aux autres devises est négligeable.

Au 31 décembre 2012, une variation de 10 % des taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, et entre le dollar canadien et l'euro n'aurait pas d'incidence importante sur le résultat net de la Société.

II) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les liquidités soumises à restrictions, impliquent généralement un risque de taux d'intérêt limité en raison de leur nature à court terme.

DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME SANS RECOURS PROVENANT DES ICI

Contrairement aux activités des secteurs Services, Ensembles et O&M, les ICI sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure principalement financés au moyen d'emprunts de projet habituellement sans recours au crédit général de la Société. Ces investissements réduisent généralement leur exposition au risque de taux d'intérêt en concluant des ententes de financement à taux fixe ou en couvrant la variabilité des taux d'intérêt à l'aide d'instruments financiers dérivés. Des taux d'intérêt fixes procurent aux ICI une stabilité et une prévisibilité de leurs décaissements liés à leurs activités de financement, qui sont habituellement structurés pour correspondre au calendrier prévu de leurs encaissements. Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net consolidé de SNC-Lavalin.

DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS

La dette à long terme avec recours de SNC-Lavalin porte intérêt à taux fixe et est évaluée au coût amorti. Par conséquent, le résultat net de la Société n'est pas exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard de ces passifs financiers.

III) RISQUE LIÉ AU PRIX DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

SNC-Lavalin réduit le risque lié aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, découlant de la fluctuation du prix de ses actions, au moyen d'un arrangement financier conclu avec une institution financière de première catégorie, tel qu'il est décrit à la note 21C.

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**C) LETTRES DE CRÉDIT**

Dans certains cas, SNC-Lavalin fournit des lettres de crédit bancaire afin de garantir l'exécution de ses engagements contractuels, dont des garanties de bonne exécution, des paiements anticipés, des retenues contractuelles et des cautions de soumission. Certaines lettres de crédit sont réduites selon l'avancement des projets. Au 31 décembre 2012, SNC-Lavalin avait 1 956,6 millions \$ (31 décembre 2011 : 1 907,9 millions \$) de lettres de crédit en circulation.

D) AVANCE LIÉE À UN ARRANGEMENT DE FINANCEMENT DE CONTRAT

En 2012, la Société et un partenaire ont obtenu un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») pour le projet de la ligne de transport rapide Evergreen dans la province de la Colombie-Britannique, au Canada. Pour la durée de ce contrat d'IAC, la Société a contracté une facilité de crédit sans recours de 225,3 millions \$ avec des institutions financières pour financer les besoins en fonds de roulement du projet. Les montants utilisés de la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux fixe de 2,7 % par année ou à un taux variable, qui est le taux interbancaire du Canada majoré de 1,45 %. La facilité de crédit vient à échéance au plus tard en 2018.

NOTE 28 GESTION DU CAPITAL

L'objectif principal de SNC-Lavalin en ce qui a trait à la gestion de son capital est de maintenir un équilibre entre i) avoir suffisamment de capital pour financer sa position de trésorerie nette, et maintenir des lignes de crédit bancaire satisfaisantes et sa capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, et ii) maximiser le rendement des capitaux propres.

La Société définit son capital comme étant les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin, excluant les autres composantes des capitaux propres, auquel elle ajoute sa dette avec recours. La Société exclut les autres composantes des capitaux propres de sa définition de capital, puisque cette composante des capitaux propres découle principalement du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, incluant la quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, et ne reflète pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change. Ainsi, les autres composantes des capitaux propres ne reflètent pas la situation financière de la Société.

La Société ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car une telle dette découle de la consolidation intégrale de certains ICI qu'elle détient. Ainsi, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des ICI qu'ils financent. L'investissement de la Société dans ses ICI peut toutefois être à risque si de tels investissements ne pouvaient rembourser leur dette à long terme sans recours.

L'objectif de la Société demeure de maintenir un ratio d'endettement avec recours sur capital en deçà de 30 :70. Le ratio d'endettement avec recours sur capital, tel qu'il est calculé par la Société, était le suivant :

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Dette avec recours	348 545 \$	348 369 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	2 075 433 \$	1 883 068 \$
Moins : Autres composantes des capitaux propres	(102 686)	(115 813)
Plus : Dette avec recours	348 545	348 369
Capital	2 526 664 \$	2 347 250 \$
Ratio d'endettement avec recours sur capital	14:86	15:85

De manière générale, lorsqu'elle gère son capital, la Société rachète ses actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, principalement pour compenser l'effet dilutif de l'émission d'actions dans le cadre de ses régimes d'options sur actions. De plus, la Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 23 ans et cherche à augmenter son dividende payé par action sur une base annuelle, ce qu'elle a accompli au cours des 12 dernières années.

En 2012, la Société a respecté toutes les clauses restrictives liées à ses débetures et à ses facilités de crédit bancaire.

NOTE 29 RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

A) RÉGIMES DE RETRAITE

SNC-Lavalin a des régimes de retraite à cotisations définies, pour lesquels les cotisations sont comptabilisées comme une charge dans l'exercice où elles sont engagées, totalisant 78,9 millions \$ en 2012 (2011 : 70,9 millions \$).

SNC-Lavalin a également un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies, qui ne sont pas offerts aux nouveaux employés et qui procurent des prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et des salaires de fin de carrière. Pour chacun de ces régimes, une évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois ans. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été préparées le 31 décembre 2011 pour deux des trois principaux régimes de retraite et le 31 décembre 2010 pour le troisième régime de retraite. La date d'évaluation des obligations au titre des prestations définies et des actifs des régimes mentionnés ci-dessus est le 31 décembre de chaque année. Tous les régimes à prestations définies de SNC-Lavalin sont partiellement financés.

Le montant total en espèces payé par SNC-Lavalin pour ses régimes de retraite, qui représente les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, a été de 87,3 millions \$ en 2012 (2011 : 78,4 millions \$).

Le tableau suivant présente la variation des obligations au titre des prestations de retraite et les actifs des régimes de retraite, de même que la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin :

AU 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Variation des obligations au titre des prestations de retraite :		
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	203 450 \$	122 677 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 058	1 327
Coût financier	7 669	6 202
Prestations versées	(12 619)	(11 531)
Cotisations des participants au régime	900	-
Pertes actuarielles	11 206	19 419
Effet des écarts de change	2 184	(1 479)
Acquisition d'entreprises	-	66 835
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	214 848 \$	203 450 \$
Variation des actifs des régimes de retraite :		
Juste valeur des actifs des régimes de retraite au début de l'exercice	145 705 \$	85 244 \$
Rendement attendu des actifs des régimes	9 572	6 038
Gains actuariels	3 342	1 984
Effet des écarts de change	1 506	(1 283)
Prestations versées	(12 619)	(11 531)
Cotisations de l'employeur	8 389	7 484
Cotisations des participants au régime	900	-
Acquisition d'entreprises	-	57 769
Juste valeur des actifs des régimes de retraite à la fin de l'exercice	156 795 \$	145 705 \$

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010
Situation de capitalisation reflétée dans l'état de la situation financière :			
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations de retraite	214 848 \$	203 450 \$	122 677 \$
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	156 795	145 705	85 244
Déficit des régimes de retraite	58 053	57 745	37 433
Passif supplémentaire en raison des exigences de financement minimal	4 895	689	2 766
Passif net au titre des prestations constituées	62 948 \$	58 434 \$	40 199 \$

NOTE 29 RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Le tableau suivant présente la répartition des actifs des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin :

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Catégorie d'actif		
Titres de capitaux propres	66 % ⁽¹⁾	70 % ⁽¹⁾
Titres de créance	34 % ⁽¹⁾	30 % ⁽¹⁾
Total	100 %	100 %

(1) En raison de l'acquisition d'Interfleet Technology Limited conclue par SNC-Lavalin en 2011, la répartition des principales catégories d'actifs des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin au 31 décembre 2011 n'est pas représentative de sa politique de gestion d'actifs, ni de ses tendances d'allocation historiques. Il est attendu qu'elle sera modifiée dans le futur pour se rapprocher des tendances de répartition historiques de SNC-Lavalin.

La moyenne pondérée des hypothèses importantes retenues pour l'évaluation des obligations au titre des prestations définies et de la charge nette de retraite de SNC-Lavalin se résume comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Obligations au titre des prestations de retraite		
Taux d'actualisation	3,59 %	3,82 %
Taux de croissance de la rémunération	3,27 %	4,06 %

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Charge nette au titre des prestations de retraite		
Taux d'actualisation	3,82 %	4,62 %
Taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes	6,64 %	6,85 %
Taux de croissance de la rémunération	4,06 %	4,04 %

L'évaluation par SNC-Lavalin du taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes est basée sur les tendances historiques du rendement et sur les prévisions des conseillers financiers quant au rendement futur de chaque catégorie d'actif.

La charge nette de SNC-Lavalin au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net comprenait les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 058 \$	1 327 \$
Coût financier sur les obligations au titre des prestations	7 669	6 202
Rendement actuariel attendu des actifs des régimes	(9 572)	(6 038)
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies constatée dans l'exercice	155 \$	1 491 \$

SNC-Lavalin prévoit effectuer des cotisations de 7,6 millions \$ en 2013 à ses régimes de retraite à prestations définies.

B) AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Au 31 décembre 2012, l'obligation pour les autres avantages postérieurs à l'emploi s'élevait à 17,7 millions \$ (31 décembre 2011 : 30,4 millions \$, dont 19,1 millions \$ liés aux entreprises acquises en 2011).

NOTE 30 PASSIFS ÉVENTUELS

A. ENQUÊTES EN COURS

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence, « contrats de représentation ») à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours au sujet de ces renseignements, et elle continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société.

La Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») mène une enquête sur la participation de la Société à des projets au Bangladesh et dans certains pays d'Afrique et, à la suite de l'enquête, des accusations ont été portées contre deux anciens employés d'une filiale de la Société en vertu de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) relativement au projet bangladais. La Banque mondiale effectue également une enquête sur ce projet au Bangladesh et sur d'autres projets qu'elle parraine; en mars 2012, elle a suspendu temporairement le droit de la filiale de la Société de participer à de nouveaux projets que la Banque mondiale parraine dans l'attente des conclusions de son enquête et de sa décision définitive.

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et d'autres questions, notamment une enquête menée par l'autorité québécoise en valeurs mobilières, l'Autorité des marchés financiers, et des enquêtes menées par la GRC et les autorités suisses (y compris des enquêtes relatives au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012). En outre, l'ancien chef de la direction de la Société et un ancien vice-président directeur de la Société ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant en relation avec un projet mené par la Société dans la province de Québec, et ce même ancien vice-président directeur est détenu par les autorités suisses depuis avril 2012 relativement à des accusations criminelles qui pèsent contre lui, incluant des accusations de fraude.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources à ces enquêtes et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources normalement destinées à d'autres fins.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand ces enquêtes seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer avec les autorités responsables des enquêtes en cours, dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou des tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou se voit imposer d'autres sanctions, y compris une interdiction temporaire ou permanente de participer à des projets menés par certains organismes administratifs ou gouvernements, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces enquêtes pourraient avoir une incidence sur le déroulement du recours collectif mentionné ci-dessous.

NOTE 30 PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)**B. RECOURS COLLECTIFS**

Le 1^{er} mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et la common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient des fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le bénéfice net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse de la valeur marchande des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a émis un communiqué de presse daté du 28 février 2012 ainsi que d'autres dommages-intérêts généraux et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'une autre baisse du cours des actions qui serait survenue le 25 juin 2012.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les demandresses limitent leurs réclamations à celles fondées sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demandresses à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

C. AUTRES

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

NOTE 31 CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les loyers annuels de base minimaux de SNC-Lavalin, en vertu de contrats de location simple à long terme, principalement pour des locaux à bureau, totalisaient 471,9 millions \$ en 2012. Les loyers annuels de base minimaux sont les suivants : 2013 — 111,0 millions \$; 2014 — 95,1 millions \$; 2015 — 81,4 millions \$; 2016 — 58,9 millions \$; 2017 — 45,5 millions \$ et par la suite, 80,0 millions \$.

Les paiements de SNC-Lavalin en vertu des contrats de location simple constatés comme dépense en résultat net s'élevait à 90,8 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (2011 : 72,5 millions \$). Aux 31 décembre 2012 et 2011, le total des paiements minimaux futurs au titre de la sous-location que l'on s'attend à recevoir dans le cadre de contrats de sous-location non résiliables était négligeable.

NOTE 32 RÉMUNÉRATION

A) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel, y compris les charges comptabilisées au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des jetons de présence des administrateurs, sont analysées dans le tableau suivant :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Avantages du personnel à court terme	2 511 116 \$	1 966 345 \$
Rémunération fondée sur des actions	22 335	24 349
Régimes de retraite à cotisations définies	78 932	70 883
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	2 432	3 773
	2 614 815 \$	2 065 350 \$

B) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET JETONS DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Les charges comptabilisées au titre de rémunération des principaux dirigeants et les jetons de présence des administrateurs, représentant environ 129 personnes (2011 : 103 personnes) et comprenant tous les membres du comité de gestion de la Société et tous les administrateurs du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc., sont détaillées comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Avantages du personnel à court terme	55 980 \$	32 290 \$
Rémunération fondée sur des actions	12 849	13 761
Régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	4 188	3 505
	73 017 \$	49 556 \$

NOTE 33 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées, conformément aux IFRS.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés, conformément aux IFRS.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, SNC-Lavalin a constaté des produits de 763,6 millions \$ (2011 : 559,5 millions \$) tirés de contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 114,5 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (2011 : 102,8 millions \$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 784,7 millions \$ (2011 : 419,6 millions \$) ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 23,3 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 43,7 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 172,4 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 83,0 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 141,5 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 129,0 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

NOTE 34 FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les principales filiales, entités contrôlées conjointement, activités contrôlées conjointement et entreprises associées de la Société au 31 décembre 2012, ainsi que leur territoire de constitution et le pourcentage d'actions avec droit de vote, dont la Société a la propriété véritable ou sur lequel elle exerce le contrôle ou la direction, directement ou indirectement, ou le pourcentage de participation dans des coentreprises sont présentés ci-dessous.

FILIALES	%	PAYS
AltaLink, L.P.	100,0	Canada
Candu Énergie inc.	100,0	Canada
DBA Engineering Ltd.	100,0	Canada
Groupe Qualitas inc.	100,0	Canada
Groupe Stavibel inc.	100,0	Canada
Infrastructure Famille Santé Inc.	100,0	Canada
Intecsa-Inarsa, S.A.	100,0	Espagne
Interfleet Technology Limited	100,0	Royaume-Uni
Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A.	100,0	Colombie
MDH Engineered Solutions Corp.	100,0	Canada
Marte Engenharia Ltda	100,0	Brésil
Minerconsult Engenharia Ltda	100,0	Brésil
Gestion immobilière Nexacor inc.	100,0	Canada
Okanagan Lake Concession Limited Partnership.	100,0	Canada
Groupe immobilier Ovation (Québec) inc.	100,0	Canada
P.T. SNC-Lavalin TPS	95,0	Indonésie
Rainbow Hospital Partnership	100,0	Canada
S.A. SNC-Lavalin N.V.	100,0	Belgique
SNC-Lavalin (Malaysia) Sdn. Bhd.	100,0	Malaisie
SNC-Lavalin (Shanghai) International Trading Co. Ltd.	100,0	Chine
SNC-Lavalin Aéroports S.A.S.U.	100,0	France
SNC-Lavalin Algérie EURL	100,0	Algérie
SNC-Lavalin Angola Lda.	100,0	Angola
SNC-Lavalin Arabia LLC	100,0	Arabie saoudite
SNC-Lavalin ATP Inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Australia Pty. Ltd.	100,0	Australie
SNC-Lavalin Capital inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Chile S.A.	100,0	Chili
SNC-Lavalin Construction (Atlantique) inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction (Ontario) Inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction International SAS	100,0	France
SNC-Lavalin Constructors Inc.	100,0	États-Unis
SNC-Lavalin Constructors (Pacific) Inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Constructors International inc.	100,0	Canada
Programmes de défense SNC-Lavalin inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Engineering India Private Limited	100,0	Inde
SNC-Lavalin Engineers & Constructors, Inc.	100,0	États-Unis
SNC-Lavalin Eurasia OOO	100,0	Russie
SNC-Lavalin Europe B.V.	100,0	Pays-Bas
SNC-Lavalin Evergreen Line Holdings Limited	100,0	Canada
SNC-Lavalin Europe S.A.S.	100,0	France
SNC-Lavalin inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin International inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin International S.A.S.	100,0	France
SNC-Lavalin Nucléaire inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Opérations et Maintenance inc.	100,0	Canada

NOTE 34 FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES (SUITE)

FILIALES	%	PAYS
SNC-Lavalin Peru S.A.	100,0	Pérou
SNC-Lavalin Pharma inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Polska Sp.z o.o.	100,0	Pologne
SNC-Lavalin Romania S.A.	100,0	Roumanie
SNC-Lavalin S.A.S.	100,0	France
Les Services SNC-Lavalin ltée	100,0	Canada
SNC-Lavalin South Africa (Proprietary) Limited	100,0	Afrique du Sud
SNC-Lavalin UK Limited	100,0	Royaume-Uni
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S.	100,0	France
The SNC-Lavalin Corporation	100,0	États-Unis

ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT	%	PAYS
Investissements dans des concessions d'infrastructure		
407 East Development Group General Partnership	50,0	Canada
407 International Inc. ⁽¹⁾	16,77	Canada
Chinook Roads Partnership	50,0	Canada
Groupe immobilier santé McGill, S.E.N.C. ⁽²⁾	60,0	Canada
TC Dôme SAS ⁽²⁾	51,0	France
Autre		
SNC-Lavalin International Inc. and Zuhair Fayez Engineering Consultancies Company	50,0	Arabie saoudite

ACTIVITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT	%	PAYS
407 East Construction General Partnership	50,0	Canada
JV Vault	50,0	Canada
SLN-Aecon JV	50,0	Canada
SNC-Lavalin Graham Joint Venture	50,0	Canada
SNC-Lavalin Gulf Contractors LLC	49,0	Émirats arabes unis
Société d'expertise et d'ingénierie L.G.L., S.A.	33,33	Haiti

ENTREPRISES ASSOCIÉES	%	PAYS
Investissements dans des concessions d'infrastructure		
Astoria Project Partners LLC	21,0	États-Unis
Astoria Project Partners II LLC ⁽³⁾	18,5	États-Unis
InTransit BC Limited Partnership	33,3	Canada
Malta International Airport p.l.c. ⁽³⁾	15,5	Malte
Myah Tipaza S.p.A.	25,5	Algérie
Rayalseema Expressway Private Limited	36,9	Inde
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A.	26,0	Algérie
Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. ⁽²⁾	51,1	France
Autre		
OAO VNIIneft	48,0	Russie

(1) Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de 407 International Inc., la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

(2) Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans Groupe immobilier santé McGill, S.E.N.C, TC Dôme S.A.S. et Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. la Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

(3) Bien que la Société détienne une participation inférieure à 20 % dans Astoria Project Partners II LLC et Malta International Airport p.l.c., la Société exerce une influence notable sur ces entités selon ses ententes contractuelles.